

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

---

15 NOVEMBRE 2012

---

DYNAMIQUE HORIZON 2022

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET  
DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT,  
DE L'INFORMATIQUE, DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU  
GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES CONJOINTEMENT AVEC LA  
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION  
ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPÉENS ET DES RELATIONS  
INTERNATIONALES DU PARLEMENT WALLON  
PAR MM. XAVIER DESGAIN ET GILLES MOUYARD, MMES MARIANNE SAENEN ET ANNE  
BARZIN.

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>DYNAMIQUE HORIZON 2022 - PREMIER VOLET DE THÉMATIQUES :</b>	<b>4</b>
1 Exposé de Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement Wallon	4
2 Exposé de Monsieur Mathias Dewatripont, Professeur à l'ULB	5
3 Exposé de Monsieur Sébastien Brunet, Administrateur Général de l'IWEPS	7
4 Echange de vues	9
<b>DYNAMIQUE HORIZON 2022 – SECOND VOLET DE THEMATIQUES :</b>	<b>22</b>
1 Exposé de Monsieur Jean-Charles Luperto, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles	22
2 Exposé de Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles	22
3 Exposé de Madame Marthe Nyssens, Professeur à l'UCL	25
4 Echange de vues	26
5 Exposé de Monsieur Giuseppe Pagano, Professeur à l'UMons	31
6 Echange de vues	32

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales s'est réunie conjointement avec la commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales les 8 et 15 novembre 2012 (1)

---

(1)

**Ont participé ou ont assisté aux travaux de la Commission :**  
M. Luperto (Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

M. Diallo (Président) , Mme Barzin, Mme Bertieaux, M. Borsus, M. Collignon, Mme Cremasco, M. Crucke, M. Desgain, M. Disabato, Mme Désir, Mme Dethier-Neumann, M. Dupont, M. Dupriez, M. Elsen, Mme Fassiaux-Looten, M. Fourny, M. Hazée, M. Jeholet, M. Kubla, M. Maene, M. Miller, M. Morel, Mme Moucheron, M. Mouyard, M. Noiret, M. Onkelinx, Mme Persoons, Mme Pécriaux, M. Prévot, M. Reinkin, Mme Saenen, Mme Simonis, M. Stoffels, M. Walry, M. Wesphael, Mme Zrihen, Mme de Coster-Bauchau, Mme de Groote, M. de Lamotte, M. du Bus de Warnaffe : membres du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

Mme Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances

Mme Huytebroeck, Ministre de la Jeunesse

Mme Simonet, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

## DYNAMIQUE HORIZON 2022 - PREMIER VOLET DE THÉMATIQUES :

---

1° Compétitivité, politique industrielle, recherche et innovation

2° Mobilisation du territoire, communautés de territoire et leur organisation

3° Défis énergétiques et environnementaux

4° Gouvernance

5° Ouverture sur le monde

### 1 Exposé de Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement Wallon

M. le Ministre-Président rappelle qu'il a souhaité initier, dès janvier 2012, avec les membres des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les lignes directrices de la dynamique Horizon 2022.

Ce projet a pour objectif de faire en sorte que la Wallonie puisse, très rapidement, accélérer son développement économique et répondre ainsi aux nouveaux défis qui se présentent à elle, à savoir :

- la réforme institutionnelle ;
- la modification du mécanisme de la loi spéciale de financement ;
- le changement de contexte économique qui ne peut être négligé, lequel évolue de façon inquiétante, passant d'une crise de conjoncture à une crise de structure ;
- l'évolution des mécanismes de financements européens.

De fait, si le Plan Marshall et le Plan Marshall 2. Vert ont assurément permis de remettre la Wallonie sur le chemin du dynamisme économique, les éléments nouveaux de contexte précités doivent être pris en compte immédiatement afin d'amplifier encore plus, demain, ce redéploiement économique et de le pérenniser. Il s'agit, en effet, d'éléments qui influencent la lecture des institutions.

Pour ce faire, il a été nécessaire d'identifier et d'actionner au plus vite l'ensemble des leviers les plus porteurs pour le développement économique de la Wallonie.

Dans ce cadre, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont, dès le départ, voulu s'appuyer sur une analyse scientifique indépendante en constituant un collège d'experts universitaires.

Ce Collège, coordonné par trois experts universitaires que sont Mathias Dewatripont, Marthe Nyssens, Giuseppe Pagano et par Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS, regroupe une quinzaine d'experts universitaires spécialistes des thématiques jugées essentielles et a pour but d'identifier les leviers les plus porteurs.

A titre d'exemple, il a été demandé de travailler sur les domaines que sont : la recherche et l'innovation, l'évolution du marché du travail, l'aménagement du territoire qui fait souvent l'objet de débats notamment sur la mobilisation du territoire à des fins économiques ou dans le cadre du développement durable, la mobilité et notamment les modes structurants de transport à promouvoir compte tenu des besoins et des habitudes sociologiques, mais aussi l'enseignement qui est une matière transversale et qui, au vu de l'objectif défini pour la dynamique, est une thématique essentielle à la réflexion et constitue une réelle plus-value par rapport au Plan Marshall 2. Vert.

C'est donc dans ce cadre précis que le Collège d'experts universitaires a réalisé, sans tabou, ses premiers travaux dont les Gouvernements ont pu prendre connaissance lors d'un séminaire gouvernemental les 5 et 6 septembre 2012.

La question ne se pose pas encore de savoir si les Gouvernements vont valider ou pas ces travaux préliminaires, mais il sera fait en sorte qu'ils soient poursuivis et servent de premières contributions qui seront soumises à l'examen des interlocuteurs sociaux et de l'administration afin de servir un objectif unique à savoir le redéploiement en vue d'une croissance durable créatrice d'activités et d'emplois de qualité.

En vue de répondre à cet objectif, cinq lignes de force ont été arrêtées :

- 1° la compétitivité, la politique industrielle, la recherche et l'innovation ;
- 2° l'éducation, la formation et l'emploi ;
- 3° la mobilisation du territoire, les communautés de territoire et leur organisation, dans une

logique d'efficacité plus grande des outils, de mise en oeuvre de politiques volontaristes et de mise en place de bassins cohérents et structurés qui créent de la valeur ajoutée ;

- 4° les défis démographiques (de la petite enfance au vieillissement) et la santé ;
- 5° les défis énergétiques et environnementaux. En effet, aujourd'hui, les problèmes majeurs des entreprises sont la formation, les charges salariales et le coût énergétique qui préoccupent les entreprises sous l'angle de la compétitivité.

Ces cinq lignes de force s'appuient sur deux piliers transversaux : la gouvernance et l'ouverture sur le monde.

La Wallonie doit, en effet, s'appuyer sur ces deux éléments pour se développer.

Pour chaque ligne de force et piliers transversaux, ont également pu être définis :

- les enjeux ;
- les premières mesures potentielles à prendre ;
- les questions qu'il convient de se poser aujourd'hui.

C'est sur ces enjeux et mesures potentielles que sont menées les consultations auprès des Parlements et groupes parlementaires conformément aux modalités prévues, à savoir deux réunions conjointes des commissions en charge des affaires générales dans les deux assemblées qui seront suivies de deux séances plénières.

En complément de ces consultations officielles, ont également été organisées des réunions de travail spécifiques avec les chefs de groupe, dont la première s'est tenue le 18 octobre 2012. L'objectif est que chacun des groupes parlementaires puisse exprimer plus librement ses points d'attention et nourrir la démarche.

Parallèlement à cette phase de consultation, M. le Ministre-Président tient également à souligner que les travaux des experts universitaires se poursuivent, et ce, en vue d'affiner mais aussi de compléter les premiers enjeux et mesures potentielles identifiés.

L'ensemble de ces travaux aboutiront à la rédaction de deux rapports : un rapport issu des analyses universitaires et un rapport issu des consultations. Sur cette base, pour la fin de l'année 2012, un rapport final et consolidé sera réalisé. Il synthétisera les éléments prioritaires émanant des deux rapports distincts issus des travaux menés en parallèle.

Préalablement aux premiers échanges de ce jour et qui se poursuivront le 15 novembre 2012 au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. le Ministre-Président souhaite faire partager le sentiment d'urgence qui est le sien et celui des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour amplifier le développement économique dans les mois et années à venir, il convient d'être tous mobilisés autour de l'objectif unique de redéploiement en vue d'une croissance durable créatrice d'activités et d'emplois de qualité et ce, au-delà des clivages entre institutions et des divergences d'opinion.

L'intervenant souhaite travailler à ce projet avec l'ensemble des membres des Gouvernements pour les dix prochaines années. Des consultations extérieures seront initiées et un "feed-back" des administrations est attendu. Il s'agira de mettre en place un monitoring constant.

Il est espéré que les commissaires échangeront en suite des présentations qui vont être faites par les experts.

## 2 Exposé de Monsieur Mathias Dewatripont, Professeur à l'ULB

### Compétitivité, politique industrielle, recherche et innovation

M. Dewatripont souligne tout d'abord qu'il existe une assez saine distribution des rôles entre, d'une part, les Gouvernements qui ont déterminé une série de questions pertinentes concernant le développement wallon et, d'autre part, les experts qui, en toute indépendance, vont apporter leurs réponses à ces questions, évaluer des mesures potentielles et mettre en avant ce qui existe déjà et les éventuelles propositions nouvelles.

Il reviendra ensuite bien entendu au pouvoir politique de décider, parmi les mesures proposées, celles qui l'agrément et qui pourront constituer des priorités.

L'orateur salue la cohabitation positive qui a prévalu lors des travaux des groupes des experts. L'attention est toutefois attirée sur le fait que le temps des « politiques » et celui des « académiques » n'est pas toujours tout à fait compatible. Les « académiques » aiment en effet prendre leur temps et il a donc fallu leur imposer un calendrier très serré qui est motivé par l'urgence économique.

Les experts travaillent seuls ou en collaboration selon les lignes de force et les liens entre elles et il y a donc des synergies à faire.

Il est précisé que la ligne de force à l'examen est très importante comme en attestent les exemples dans l'actualité d'ArcelorMittal ou encore de Ford Genk.

Il est indiqué que six enjeux ont monopolisé des experts l'attention sur le thème de la compétitivité :

#### 1. *Accroître la productivité*

Ce point est également pertinent pour la ligne de force relative à l'éducation, à la formation et à l'emploi. Au-delà de la formation, la question de l'organisation du processus de production a en effet toute son importance et il convient de s'interroger afin de savoir s'il faut ou pas pousser davantage l'automatisation. Cette question fait l'objet de discussions.

2. *Renforcer et dynamiser la politique industrielle (compétitivité des entreprises, filières d'activités prioritaires existantes, secteurs d'activités et niches à fort potentiel, ...)*

Cet enjeu est particulièrement important. Le Plan Marshall, qui est perçu comme étant une initiative couronnée de succès par les milieux académiques, mais pas seulement, offre déjà une réponse à ces questions. Il convient dès lors de savoir s'il faut élargir le Plan Marshall à d'autres filières, au risque de sombrer dans le saupoudrage ou, au contraire, s'il faut davantage cibler les filières visées. Cette question est aussi sujette à débat.

L'objectif est ici de faire le point sur l'évidence scientifique de la question. Cela n'est pas simple car il y a toujours une partie aléatoire dans l'évolution de la structure industrielle, ce qui ne facilite pas les choses. On peut toujours ne rien décider et laisser faire le marché, mais cela comporte des risques. Les experts travaillent donc sur la question de savoir jusqu'où renforcer le Plan Marshall ou, au contraire, le restreindre. Il y a certes un intérêt à la diversification, à condition qu'elle n'aille pas jusqu'au saupoudrage.

Lors des discussions, est apparu que pour certains, il faut réindustrialiser, mais il faut se demander s'il s'agit de la solution à tous les problèmes.

Est pris l'exemple de l'Allemagne qui est assez industrialisée et qui s'en sort plutôt bien d'un point de vue économique sans que l'on sache cependant si c'est parce qu'elle est plus industrialisée.

Il est d'ailleurs permis de se demander si la bonne santé économique de l'Allemagne est due à son industrialisation ou à sa politique de maîtrise salariale ?

Il est observé que l'Allemagne bénéficie d'un

bon excédent de balance courante (importations/exportations), mais au niveau de l'emploi, la situation ne peut être qualifiée d'extraordinaire.

À l'opposé, la Grande-Bretagne s'est concentrée sur le secteur financier. La Belgique, quant à elle se situe entre les deux.

Il est noté qu'un des points importants de l'industrie manufacturière, c'est que les gains de productivité sont rapides, mais cela n'est pas avantageux du point de vue de l'emploi. On ne peut donc baser une stratégie en termes d'emploi uniquement sur l'industrie.

L'objectif est néanmoins de confronter les avis des experts et des personnes qui, en Région wallonne, s'occupent de ces questions et qui se doivent d'être consultées.

#### 3. *Faciliter la création, la croissance et la transmission de PME (y compris les indépendants)*

L'orateur propose d'évoquer cet enjeu en parallèle avec l'enjeu n°5 visant à promouvoir la société créative et à pousser la valorisation de la recherche et de l'innovation.

Il existe déjà des initiatives prises en Wallonie pour favoriser le climat entrepreneurial mais il convient de se demander comment aller plus loin et jusqu'où, pour promouvoir la création et la croissance d'entreprises.

Il est noté que ce qui importe surtout, ce n'est pas tant la création que la croissance rapide des entreprises. Ainsi, le succès des Etats-Unis provient de leur capacité à créer des entreprises qui grandissent très rapidement, ce qui peut avoir un impact, tant sur la valeur ajoutée que sur l'emploi.

Il s'agit parfois de questions de réglementation, mais surtout de financement et d'organisation du financement, questions sur lesquelles les experts sont occupés à se pencher.

La culture de l'entrepreneuriat revêt également toute son importance. Il convient de s'assurer que les dispositions sont favorables pour permettre l'éclosion et la croissance relativement rapide, non pas de l'ensemble des petites entreprises, mais des PME à fort potentiel qui doivent donc être identifiées.

#### 4. *Développer l'entrepreneuriat social*

Il est précisé qu'il ne s'agit évidemment pas d'opposer les entreprises à but lucratif aux entreprises à vocation sociale d'autant qu'elles sont complémentaires, notamment au niveau du marché du travail. Il est bien connu que l'inactivité a des conséquences néfastes sur la qualification et que le chômage entraîne une déqualification pro-

gressive. Donc, avoir des opportunités d'emploi, y compris dans les entreprises d'économie sociale, permet d'organiser une transition entre les deux secteurs.

L'intervenant rappelle que bien que l'économie sociale soit utile, le Plan Horizon 2022 est orienté vers une croissance durable, créatrice d'activités et d'emplois de qualité. Il est clair que l'avenir de la Wallonie ne passe pas uniquement par l'entrepreneuriat social, qui dispose toutefois d'un potentiel en matière de création d'emplois et d'activités utiles, soit financées directement par le secteur public, soit en partie par le consommateur. Il convient donc de voir comment faire le mieux possible à ce niveau en Wallonie.

*5. Promouvoir la société créative et pousser la valorisation de la recherche et de l'innovation*

*(Ce point a été évoqué sous le point 3 repris ci-dessus).*

*6. Soutenir et développer la recherche universitaire*

Il est souligné que, dans le contexte budgétaire difficile actuel, chaque euro compte. Des études démontrent que la recherche universitaire est créatrice de valeur ajoutée et qu'il y a une grande complémentarité entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Ces études démontrent également qu'il existe une complémentarité entre les budgets alloués aux universités et la manière dont on les organise. Il s'agit d'une combinaison entre autonomie des universités et mise en concurrence, avec une concentration des moyens dans des appels à projets d'excellence.

Il faut donc se demander jusqu'où il faut pousser les universités à collaborer. La Flandre compte des exemples assez probants de collaboration. Un des objectifs est donc de faire en sorte de mettre en exergue les recettes qui ont fait leurs preuves.

Pour faire le lien avec les piliers transversaux, il est souligné qu'à chaque fois, l'accent sera mis sur la bonne gouvernance dans le cadre des mesures qui seront soutenues; le Plan Marshall est ainsi bien coté à ce sujet.

Quant à l'ouverture sur le monde, elle revêt aussi toute son importance. L'exemple est pris de John Cockerill, qui a largement contribué à l'essor de la Wallonie.

Globalement, actuellement en Wallonie, même si l'accent est mis sur la formation, certains secteurs connaissent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée à laquelle il faut essayer de remédier, éventuellement en important de la main-d'œuvre si les besoins sont criants.

La capacité à accueillir des chercheurs étrangers constitue en outre un point important et il convient d'essayer de mettre en avant l'ouverture internationale dans chacune des lignes de force car ce qui est vrai pour les universités l'est aussi pour les entreprises.

### 3 Exposé de Monsieur Sébastien Brunet, Administrateur Général de l'IWEPS

#### Mobilisation du territoire, les communautés de territoire et leur organisation

M. Brunet précise tout d'abord que le territoire constitue à la fois un atout et potentiellement une faiblesse s'il n'est pas utilisé avec parcimonie.

Les experts ont identifié cinq enjeux importants en matière :

*1. Faciliter la mise à disposition de terrains et la possibilité de les équiper et termes d'infrastructures*

Cet enjeu est important au niveau de l'installation de nouvelles entreprises. Il peut en effet exister des décalages entre les attentes et l'offre. Se pose aussi la question des acteurs en charge de la gestion de ces dossiers sur le terrain, et indirectement celle de l'opportunité d'avoir une position stratégique au niveau de la Région wallonne qui peut se décliner à différents niveaux de pouvoir (régional, local ou autre). Il convient donc d'avoir une vision cohérente sur l'ensemble du territoire wallon.

Ces éléments vont aussi nourrir le pilier transversal relatif à la gouvernance.

*2. Améliorer durablement la mobilité, notamment entre le lieu de travail et le domicile*

Pour l'orateur, la mobilité est une thématique extrêmement importante et se trouve au coeur de nombreuses discussions. Elle est souvent appréhendée comme étant le résultat d'une série de comportements ou de politiques. Pour les experts, elle peut aussi être considérée comme un levier en termes d'innovation, de changement de comportements ou encore d'aménagement du territoire.

L'intervenant met en exergue le fait que les chaînes de déplacement, dont les déplacements entre le lieu de travail et le domicile ne constituent qu'une partie, sont extrêmement complexes. Il importe aussi d'envisager la mobilité dans son extrême complexité et de voir comment il est possible, de manière durable, de travailler sur le territoire en termes de mobilité, avec les acteurs qui en

ont la charge.

Est évoqué, par exemple, l'impact que les communautés de territoire peuvent avoir sur la structuration du territoire en termes de déplacements, tant des personnes que des marchandises.

La mobilité doit donc à la fois être pensée en interne au niveau du territoire wallon, mais également en externe avec les pays limitrophes.

Le territoire constitue le réceptacle de l'ensemble des politiques menées qui s'inscrivent toutes sur un territoire donné.

Il est donc intéressant de s'interroger sur la manière dont ce territoire peut favoriser la mise en oeuvre de politiques dans des secteurs aussi divers que l'enseignement, l'innovation, la recherche, l'économie, la mobilité ou le logement.

### *3. Renforcer l'attractivité du territoire wallon via notamment l'intermodalité*

L'accent est mis ici plus spécifiquement sur le transport de marchandises et sur les infrastructures importantes qui pourraient le favoriser. La question difficile qui se pose est de savoir si l'intermodalité doit être pensée en termes de soutien à des implantations d'entreprises ou d'industries dans des secteurs spécifiques, indépendamment du lieu stratégique et géographique qui y est lié.

Des actions très concrètes en termes de structures sont prises dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert mais rencontrent des problèmes de mise en oeuvre. Il faut voir comment remédier à cela et se demander si l'on a une vision stratégique, cohérente, harmonieuse qui s'impose sur l'ensemble du territoire et qui permet de faire avancer les dossiers dans l'intérêt général.

### *4. Organiser les communautés de territoires et mettre en place une politique de la ville réfléchie et financée*

Dans les pays limitrophes, les villes constituent souvent des moteurs économiques importants qui engendrent un phénomène de déversement géographique dans leur environnement proche et qui tirent les territoires autour d'elles. Malheureusement, cela n'est pas toujours le cas des villes wallonnes qui n'ont pas cette capacité de moteur de dynamique économique.

Il faudrait peut-être repenser une politique de financement de la ville pour que le territoire soit attractif à la fois pour les investisseurs et pour les personnes qui y vivent.

Ce point est en lien avec la manière dont les Wallons appréhendent leur relation avec le territoire. Il s'agit du capital culturel, de la manière

dont est valorisé le territoire, du fait que certains se considèrent comme propriétaires d'un territoire qui a de la valeur. La ville est donc un exemple concret dans le cadre duquel cette réflexion peut être menée.

### *5. Soutenir l'activité agricole et forestière durable*

Il est ici parti du principe que toutes les activités agricoles et forestières couvrent une très grande partie du territoire (44%), ce qui représente un potentiel énorme en matière de développement et d'innovation mais aussi de filières. Il y a donc des orientations politiques à prendre sur le type de développement souhaité sur ce territoire.

#### **Défis énergétiques et environnementaux**

*En l'absence de la coordinatrice en charge de cette ligne de force, Mme Marthe Nyssens, M. Brunet la remplace pour la présentation.*

**M. Brunet** indique que le constat est simple : la Wallonie, comme l'ensemble des pays européens et des régions européennes, est confrontée à une série de contraintes environnementales et énergétiques majeures qui sont en expansion et qui ne trouvent pas de réponse satisfaisante, à politique constante. Il existe donc un très grand risque de dépendance aux exportations extra européennes, avec à la clé, une fragilisation du tissu économique. La question énergétique est donc fondamentale par rapport à la création d'entreprises et doit être au coeur de la réflexion.

Les enjeux sont les suivants :

1. Transformer les défis énergétiques et environnementaux en opportunités d'activités et d'emplois via le soutien et l'innovation tout en garantissant la compétitivité des entreprises (coût de l'énergie).

Il s'agit d'envisager une épargne énergétique sur les structures existantes mais aussi de développer les énergies renouvelables ou alternatives, ce qui permettrait de réduire la dépendance par rapport aux exportations européennes.

2. Tenir compte des opportunités offertes par le développement des énergies renouvelables lors de l'implémentation de la transition énergétique.

3. Réduire notre intensité énergétique tout en garantissant l'accès à l'énergie pour tous et en luttant contre le dérèglement climatique.

Cette ligne de force a pour objectif d'évaluer toutes les possibilités offertes aujourd'hui de travailler à la fois sur la réduction de la consommation énergétique et sur la création de nouveaux modes alternatifs de production d'énergie renou-

velable.

Concernant les piliers relatifs à la gouvernance et à l'ouverture sur le monde, **M. Brunet** rappelle qu'ils ne sont pas pris en charge par un coordinateur particulier mais qu'ils seront alimentés par chaque groupe de travail et pour chaque ligne de force.

Concernant plus particulièrement l'ouverture sur le monde, il y a trois enjeux :

1. Promouvoir une image forte de la Région wallonne et valoriser les atouts du territoire, ce qui comprend à la fois un volet relatif aux relations internationales et un volet centré sur la vision que la Région a d'elle-même via les citoyens et les forces vives. La Wallonie sera d'autant plus présente sur les marchés extérieurs si elle croit elle-même aux atouts de son territoire et à ses compétences.

2. Profiter des opportunités offertes par les zones économiques limitrophes et faire le lien les exemples données par les villes proches que sont notamment Lille ou Maastricht. Des complémentarités doivent pouvoir être développées.

3. Bénéficier de l'excellence des réseaux universitaires en mettant l'accent sur l'interculturalité et les avantages que peuvent apporter des personnes venant d'horizons différents en termes d'innovation et de créativité.

Quant à la réflexion relative à la gouvernance, elle comprend deux volets :

#### 1. Le suivi

On peut s'interroger sur la gouvernance en partant des pratiques existantes dans la mise en oeuvre des politiques publiques qui sont intéressantes et sur lesquelles il est possible de capitaliser. Il est pris l'exemple du suivi et du monitoring du Plan Marshall 2.Vert qui permet d'avoir un regard sur la manière dont les politiques sont menées.

#### 2. La culture de l'évaluation

Elle est fondamentale puisqu'elle permet de tirer des enseignements du passé afin de savoir quelle politique il faudra soit consolider à l'avenir, soit stopper. Il s'agit d'éléments importants d'appréciation.

Il y a donc une culture à la fois de valorisation des pratiques existantes, mais aussi une culture de mise en oeuvre de manière continue et constante de cette culture de l'évaluation qui pourra, à elle seule, à un moment donné, apporter également des éléments en termes de prospectives. On ne bâtit donc pas de la prospective sur du " *one shot* ", mais sur une accumulation de connaissances et d'évaluations de ce qu'on est en train de faire pour de-

main. C'est une orientation extrêmement importante en termes de gouvernance.

Le dernier élément dans les enjeux qui peuplent cette ligne de force « gouvernance » est la détermination d'une orientation fiscale et financière pour la Wallonie. On voit là un instrument particulier qui est repris en termes d'enjeux en sachant que cette question-là fait partie d'un groupe de réflexions qui se situe à part entière au niveau des experts. Donc, cela ne figurera pas en tant que tel dans l'axe consacré à la gouvernance, mais sera repris par tous les experts indépendamment de cet axe.

## 4 Echange de vues

**M. Borsus** déclare avoir bien intégré le cadre méthodologique qui a été fixée à ce stade pour l'examen de ce plan. On se limite donc aujourd'hui à l'approche d'un certain nombre de questions et l'analyse de nature politique interviendra à la faveur des débats qui se tiendront en séance plénière à la suite des travaux des deux réunions conjointes des commissions en charge des affaires générales.

L'intervenant se limitera donc à poser un certain nombre de questions à ce stade-ci de l'analyse et tient d'ores et déjà à remercier les experts pour leurs contributions respectives.

L'intervenant s'interroge tout d'abord sur la question budgétaire. Ainsi, il est noté qu'une série d'opportunités, de moyens, d'éléments à évaluer et de thématiques à explorer ont été relevées. Dans ce cadre, un élément extrêmement important est bien évidemment d'évaluer quels sont les moyens qui sont ou seraient nécessaires pour mettre en oeuvre un certain nombre de points qui découleront des analyses entamées.

On ne peut ignorer le contenu des travaux qui ont été menés quant à l'appréciation budgétaire effective et à l'endettement de la Région wallonne en Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports récemment. Il convient donc d'examiner quels sont les moyens actuellement disponibles, quel est l'état des lieux budgétaire et quels sont les moyens estimés nécessaires pour atteindre un objectif ou une fourchette d'objectifs.

Des précisions seraient aussi nécessaires sur l'objectif que l'on se fixe. Il va de soi que tout un chacun adhère à l'objectif global du développement socio-économique de la Région wallonne et du rattrapage progressif de son retard, mais il convient de savoir à quel terme cela sera fait.

Est-ce que, par exemple, en termes de PIB par

habitant, l'objectif raisonnable que l'on peut s'assigner ou que l'on considère comme étant raisonnable eu égard à l'état de la Région wallonne actuellement est celui-là ou est-ce que cela doit être évalué en fonction d'une fourchette d'objectifs ?

Est-ce que, eu égard aux expertises réalisées et aux évaluations effectuées, il est possible d'indiquer ce qui pourrait être le cadre de l'objectif indicatif qui pourrait être suggéré ?

Il est aussi relevé qu'a été érudé tout ce qui concerne le volet du cadre institutionnel et communautaire et il est demandé dans quel contexte cette analyse doit s'inscrire. Est-ce dans un modèle tel que celui connu aujourd'hui moyennant quelques évolutions, notamment en matière de compétences qui seront transférées aux entités fédérées ou les analyses contiennent-elles des éléments qui seraient plus significatifs et qui s'inscriraient dans le cadre de la réflexion menée par les experts ?

En d'autres termes, travaille-t-on au niveau d'un modèle tel qu'il se présente actuellement, moyennant, le cas échéant, quelques menus amendements ou s'inscrit-on dans un modèle de type multirégional avec des formes de coopération entre les entités régionales ?

Il est évident que la démarche Horizon 2022 doit s'évaluer en se demandant quel est le cadre décisionnel et institutionnel appliqué et il serait intéressant de savoir quelle est la lettre de description de mission et quelle est l'information que le Gouvernement donne aux experts par rapport à ce cadre-là.

En effet, si on se penche sur des thèmes tels que la recherche, l'économie ou l'éducation, par exemple, il convient de savoir qui en a la responsabilité, avec quels moyens et de quelle manière les politiques sont menées.

Dans une démarche qui se veut prospective, il convient d'avoir un éclairage sur ces questions d'ordre politique qui doivent être abordées et qui sont éminemment sensibles.

L'intervenant indique qu'il pensait aussi qu'aurait été abordés de manière plus significative des volets tels que l'énergie, l'environnement ou bien encore le logement. La présentation qui en a été faite est, à ses yeux, très résumée.

Par ailleurs, il est indiqué que n'a pas été identifié un axe qui pourrait être qualifié de « changement » ou de « réforme » par rapport à un fonctionnement et à un certain nombre d'habitudes critiquables pour tout ou partie d'entre elles.

La gouvernance mérite pourtant d'être abor-

dée de manière plus approfondie. Il s'agit vraiment de l'ensemble de la gestion des institutions, des administrations, des mécanismes publics dans l'espace francophone. Un chapitre devrait concerner l'analyse de points tels que la suppression d'une partie des institutions para-régionales, la rationalisation des structures publiques, l'évaluation des cadres régionaux wallons ainsi que des organigrammes, la suppression de la politisation d'un certain nombre de décisions, la transparence des processus administratifs, la traçabilité des procédures, la réduction des délais de procédure quand cela est possible.

Le groupe MR pense que le chapitre consacré à la gouvernance doit être un chapitre central abordé sans tabou. En termes de méthodologie, cet aspect devrait pouvoir être abordé avec les experts.

L'intervenant considère que mener une politique à l'horizon 2022 est une démarche positive, mais que, dans le quotidien et dans l'immédiat, il y a, lui semble-t-il, également urgence. À cet égard, il est demandé s'il est envisageable de décliner, indépendamment de ce qui doit être fait à moyen terme, ce qu'il est possible de faire dans les prochaines semaines ou, au plus tard, dans les prochains mois.

Il serait souhaitable de savoir comment il est possible de conjuguer un certain nombre de propositions, d'analyses et de pistes de suggestions à poursuivre alors même que l'on sait pertinemment qu'un certain nombre des procédures mises en place aujourd'hui ou des habitudes touchant à cette procédure rendent impossible la concrétisation de ce que l'on expose.

Il en va ainsi, par exemple, de la compétence de l'aménagement du territoire. Ce qu'il est écrit, au niveau de la mobilisation du territoire, du rôle historique des villes, de l'intermodalité, de la mise à disposition de zones pour des activités économiques, sont des éléments auxquels on peut légitimement adhérer, mais il est demandé comment y adhérer si par exemple la modification des plans de secteur n'est pas à l'agenda ou si la création de zones d'activité économique continue à prendre beaucoup de temps.

Il convient donc d'examiner la manière de passer de la traduction d'un objectif fixé de manière générale auquel on peut légitimement adhérer à une déclinaison rapide de changements législatifs, de procédures ou bien encore d'attitudes, alors que la plupart de ceux-ci ne semblent pas constituer en l'état une priorité politique.

Enfin, l'intervenant note qu'il a été précisé

qu'un certain nombre d'éléments fonctionnent de manière positive. Il a été notamment évoqué à cet égard un certain nombre d'éléments qui ressortent du contenu du Plan Marshall ou d'autres politiques encore. À l'inverse, il a été fait mention d'une série des points qui poseraient question et pour lesquels le résultat ne serait pas à la hauteur de l'objectif fixé.

Il est demandé s'il serait possible à un moment donné d'obtenir la description de ce que les experts estiment être les « échecs » ou les maux wallons et donc la liste de ce qu'il faudrait radicalement modifier, si l'on a pour but d'atteindre les objectifs assignés.

M. Wesphael tient tout d'abord à saluer la démarche, mais regrette le fait qu'elle intervient un peu tardivement, ce qui toutefois ne relève pas de la responsabilité des experts mais bien de choix politiques.

Il est évident que le temps qui nous sépare de 2014 est très court et qu'il sera véritablement urgent de mettre en place un certain nombre de mesures politiques fondamentales et ce, sans attendre les élections de 2014.

En outre, un projet politique wallon ne peut plus se concevoir de nos jours uniquement dans des cercles restreints, qu'ils soient académiques ou d'une autre nature, mais doit s'élaborer en priorité au sein d'un parlement. L'organisation de ces réunions conjointes y répond, mais il y convient aussi d'y associer les citoyens.

L'intervenant pense, en effet, que l'on ne peut tracer le redéploiement économique, social, culturel et environnemental de la Wallonie sans y associer l'ensemble des citoyens, que ces derniers émanent des domaines économique, associatif, culturel ou autres. On ne peut, en effet, aujourd'hui se pencher sur un certain nombre de mesures sans les évaluer. Il est exact d'affirmer que le processus d'évaluation existe, notamment avec l'IWEPS, mais il faudrait admettre l'idée que si l'on veut porter un nouveau projet wallon, il est impératif que les citoyens y soient associés et se pose la question de savoir ce qu'ils peuvent eux-mêmes apporter au redéploiement économique et social de la Région.

Il est regrettable que cette question-là ne soit jamais abordée alors qu'aux yeux de M. Wesphael elle est essentielle. Elle prend même toute sa pertinence quand on voit à quel point les citoyens sont inquiets à bien des égards notamment par rapport aux récentes fermetures d'entreprises.

Rendre confiance aux Wallonnes et aux Wallons, c'est leur donner des outils pour qu'ils se

sentent parties prenantes et donc partenaires de la définition d'un projet wallon.

L'intervenant observe alors qu'ont été identifiées un certain nombre de thématiques traditionnelles tout à fait essentielles dans l'optique du redéploiement wallon mais la question est de savoir s'il faudrait faire un peu plus de la même chose en mieux dans les secteurs concernés ou s'il faudrait élaborer un projet en rupture avec ce qui s'est fait jusqu'à présent, même si beaucoup de choses ont, il faut en convenir, été faites de manière positive.

L'intervenant a le sentiment qu'on ne répond pas aujourd'hui à cette question et peut-être est-ce prématuré d'y répondre.

Il faut constater avec regret aujourd'hui que la multiplication des structures publiques dédiées aux outils économiques, à l'aménagement du territoire ou bien encore à l'énergie est une réalité qui est encore pesante et peut souvent être considérée comme un mal wallon.

La question de la prolifération des intercommunales ou des OIP, par exemple, est centrale si l'on veut poser la question d'un modèle de redéploiement économique en rupture avec ce qu'il était convenu d'appeler la mauvaise gouvernance et le clientélisme.

L'intervenant désire également dire quelques mots sur les moyens qui est une question fondamentale. Le budget 2013 devrait économiser jusqu'à hauteur de 600 millions d'euros et ce, sans parler de l'effort qui sera demandé par le Fédéral. Cela, ajouté aux efforts demandés dans le cadre du traité d'austérité, représente l'équivalent de 0,4 à 0,9 % d'un point de croissance pour la Wallonie en 2013-2014. Cela signifie qu'en se situant dans une politique régionale d'hyper-austérité, on ne se donne pas les moyens de soutenir des filières économiques, industrielles ou vertes. Pire, il y aurait même peut-être un risque de toucher au Plan Marshall.

Mais un sujet encore plus fondamental est celui de la mobilisation de l'épargne des citoyens wallons. Les moyens seront faibles et il faut donc se demander comment mobiliser l'épargne des Wallons pour faire en sorte que les grands chantiers qui devront être sélectionnés puissent être correctement financés.

De manière plus générale, cela pose la question fondamentale de la rationalisation d'un certain nombre d'outils et celle de la création d'un outil public d'investissement. En effet, l'épargne qui tourne en Belgique autour de 156 milliards d'euros n'est aujourd'hui par récoltée comme elle pourrait l'être au service du redéploiement écono-

mique wallon. Cette question des moyens est essentielle et les politiques doivent se positionner en fonction de priorités. Si l'on ne pose pas véritablement la question des moyens, le redéploiement économique wallon ne pourra se faire.

Il convient enfin pour l'intervenant d'établir des liens avec les politiques menées au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Actuellement, les liens sont forts notamment en matière d'enseignement, de culture ou de sport et tout le monde veut une solidarité forte entre les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale sur ces thèmes. Ce qui est mis en doute concerne plutôt l'institutionnel. La question qui se pose est de savoir sur la base de quelle institution doit être créé ce lien fort avec Bruxelles-Capitale qui devrait de toute évidence se livrer au même exercice. Il n'y a pas encore d'accord de coopération économique et sociale entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui est assez inconcevable quand on connaît le pouvoir d'attraction de Bruxelles, notamment au niveau de la Wallonie. Il est donc urgent d'établir un accord de coopération fort entre les deux Régions sur le plan économique, environnemental et social.

**M. Prévot** formulera à ce stade une série de questions plutôt que des considérations d'ordre purement politique.

Il s'interroge d'abord sur l'opportunité de la démarche et rappelle que, quel que soit le niveau où les décisions doivent être prises, les responsables politiques sont conscients que celles-ci peuvent fâcher et que cela fera fatalement des mécontents.

En opposition aux propos tenus par son collègue, l'intervenant se dit persuadé que la démarche qui est entreprise apportera de la valeur ajoutée à ce que sera la trajectoire wallonne.

Il est évident que la réflexion intervient dans un calendrier qui est de nature à poser des questions en termes d'opportunités, mais l'intervenant pense que la démarche n'en est que plus courageuse.

Il est clair que les uns diront que cette dernière est prématurée, que l'on va esquisser avec les experts les balises de ce que sera le développement de la Wallonie à l'horizon 2022 sans savoir ce qu'il adviendra réellement de l'entité dans le cadre de la réforme de l'État et quels seront les leviers dont on disposera pour pouvoir mettre en œuvre la politique. À l'inverse, d'autres diront sans doute que la démarche arrive trop tard, qu'on aurait pu le faire plus vite et qu'il ne fallait pas attendre.

On trouvera toujours à dire en termes de ca-

lendrier. Pour sa part, **M. Prévot** pense que c'est ambitieux de le faire dès à présent en n'attendant pas d'être confronté à des éléments plus affinés en termes de réforme de l'État. Il est en effet important que l'on puisse se positionner de manière proactive à l'égard des scénarios tracés en matière de développement de la Région.

Il est relevé que **M. Wesphael** en appelle à une vaste mobilisation et à une large appropriation citoyenne. D'un point de vue intellectuel, il ne peut que le rejoindre, mais il faut se demander si à un moment donné, trop de concertation ne tue pas la sélectivité ou la pertinence des projets.

L'intervenant comprend bien la démarche qui est celle d'une appropriation et d'une mobilisation de ce que sera le résultat du plan Horizon 2022. Il est vrai que pour qu'une démarche soit enthousiaste, elle doit être partagée par un maximum de citoyens. Mais ne risque-t-on pas de diluer l'effet de pertinence, de choc et de sélectivité qui doit être requis ? Ne risque-t-on pas aussi de générer plus de frustration que de mobilisation ? Il s'agit d'une question de méthode et il est demandé comment les experts peuvent éviter cet écueil.

**M. Prévot** croit aussi avoir compris de la démarche qu'elle veut dès à présent anticiper ce que devra être la prolongation de la dynamique générée par le Plan Marshall et le Plan Marshall 2. Vert.

Le Plan Marshall a été conçu pour le terme de la législature en cours. Il doit y avoir une prolongation à la démarche de sélectivité dans les choix qui sont faits sur le plan de l'essor économique wallon.

La démarche Horizon 2022 consiste à travailler dès maintenant sur ce qui sera la suite de la législature en cours, tout en y intégrant la démarche de sélectivité du Plan Marshall et en l'amplifiant puisqu'il s'agit incontestablement d'une démarche positive intégrant au sein de la même dynamique des thématiques telles que l'enseignement ou l'éducation au sens large en considérant qu'il s'agit d'un levier de développement économique et pas simplement d'un élément de développement humain qui devrait alors être abordé au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'exercice auquel on se livre procède donc d'une interpénétration effective de ces deux dimensions. Pour l'intervenant, il s'agit incontestablement d'un élément à grande valeur ajoutée. Preuve en est de la décision d'avoir réuni conjointement des commissions appartenant au Parlement de la Communauté française et au Parlement wallon.

Nul n'ignore cependant que la réflexion por-

tant sur Horizon 2022 s'est faite dans un contexte qui a changé ces derniers mois, notamment au niveau de la réforme de l'État qui a été esquissée et qui devra se concrétiser. Il faudra donc que la Région wallonne s'intègre dans les lignes tracées par cette réforme de l'État.

Il y a en outre une trajectoire financière qui est modifiée en suite de l'adoption de la réforme de la loi spéciale de financement. Il est donc demandé comment l'enjeu du changement de trajectoire budgétaire et de la loi spéciale de financement a été pris en considération au niveau de la sélectivité des recommandations qui seront faites par les experts.

La question des moyens est de toute évidence d'une grande importance. À ce stade, on ne saura pas nécessairement mesurer l'ampleur de tout ce qui est recommandé dans le document. Il est donc demandé si est envisagée une sorte de hiérarchisation des recommandations pour pouvoir dire, par exemple, qu'avec tel volant économique on pourra aller jusqu'à tel niveau de priorité.

En ce qui concerne la ligne de force relative à la compétitivité, ont été évoquées la politique industrielle, la recherche et l'innovation. L'exposé a tout particulièrement mis l'accent sur la recherche appliquée. On sait combien un juste équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée est important. On sait d'expérience qu'il y a foisonnement intellectuel en termes de capacité d'innovation, mais qu'on a, dans les faits, quelques difficultés à aboutir à une concrétisation en termes de valeur ajoutée sur un plan économique. Souvent, le fruit de la recherche s'exporte mieux à l'étranger que sur le territoire wallon. Fondamentalement, cela pose la question de savoir quelle place il convient d'accorder à la recherche fondamentale.

Toujours dans le cadre de la recherche, il est noté que le texte aborde tout particulièrement la recherche universitaire. Il serait intéressant de savoir si la recherche menée au départ des hautes écoles doit être soutenue mais de manière plus marginale ou, au contraire, être le corollaire à la recherche universitaire.

A par ailleurs été souligné le rôle moteur joué par les villes. Il faut noter à cet égard le rôle des villes en termes de dynamique et d'influence. L'intervenant observe qu'a été mise en exergue la nécessité de repenser la politique de la ville, mais également la politique de financement des villes.

L'intervenant se déclare convaincu de la nécessité de pouvoir disposer d'une vraie dynamique économique au départ des villes et du bénéfice que

celles-ci jouent dans l'espace qui les entoure.

Néanmoins, si l'on observe le profil territorial qui est celui de la Wallonie, on ne peut qu'insister sur la nécessité de faire en sorte que l'élément de ruralité puisse aussi s'y retrouver. Cet élément doit être valorisé et ne pas l'être au détriment de l'essor des villes ou inversement. Il s'agit de dynamiques complémentaires et tout le défi est de savoir quelles propositions il convient de faire à cet égard.

Par cette remarque, M. Prévot tient à préciser qu'il ne veut pas verser dans le sous-localisme. Il prend l'exemple du Québec où il existe une agence spécifique au développement de la capitale de cette province avec un ministre responsable de la compétence. En Wallonie, on a toujours été sensible, à travers la Commission Namur Capitale, à l'importance de la ville.

Tout cela participe aussi de l'image de la Wallonie et des enjeux de développement territorial de celle-ci. Par le passé, le Gouvernement wallon a démontré, par diverses initiatives dont le changement de dénomination « Région wallonne » en « Wallonie », l'importance d'actes à portée symbolique. Il faut donc se demander s'il n'y aurait pas place aussi pour une réflexion plus large en termes de dynamisation, de valorisation et de meilleure exploitation de la dynamique économique et culturelle liée au statut de capitale.

Enfin, par rapport à la thématique relative à la réforme de l'État, il est demandé la manière dont on va envisager cette réforme à la lumière des propositions que l'on pourra formuler.

Autrement dit, il est demandé si des réformes institutionnelles nouvelles pourraient être nécessaires rapidement pour maximaliser le retour sur investissements et quelle est la valeur ajoutée des choix qui devraient alors être opérés.

Se placera-t-on dans une optique d'analyse des choix à devoir faire, et donc rétrospectivement quelles seront les réformes additionnelles à envisager ou, au contraire, réfléchira-t-on dans l'optique de prendre pour acquis la réforme qui a été esquissée et de se demander vers quoi on peut aller au maximum ?

Il s'agit de toute évidence d'une démarche très différente, tant sur le plan des choix institutionnels que sur la portée de la sélectivité et de la valeur ajoutée des recommandations, notamment économiques.

M. Noiret se félicite tout d'abord de la démarche qui est motivée par un certain nombre d'échéances que se doivent de tenir les parlemen-

taires wallons et qui vont de la modification de la loi de financement aux contraintes de la crise économique, par exemple. Ces éléments contraignent les parlementaires wallons à se réinterroger sur la manière d'orienter les objectifs de l'action politique.

En termes méthodologiques, l'intervenant souligne à son tour toute la richesse des éléments contenus dans le document à l'examen et qui comprend vraisemblablement toutes les questions que l'on peut se poser dans le cadre de la situation économique que l'on connaît. On pourrait dire qu'il s'agit d'un catalogue. Ce qui est, aux yeux de M. Noiret, intéressant dans un catalogue, c'est le fait de pouvoir y effectuer des choix, de déterminer quelles sont les options que l'on pourra mettre en œuvre ainsi que les priorités à travailler et à développer.

Il y a, comme cela a été évoqué *supra*, la question de la consultation. Il est évident que les parlementaires disposent de la légitimité et de l'expertise pour aborder le sujet. Cependant, l'apport des citoyens, qu'ils appartiennent au monde associatif ou qu'il s'agisse des partenaires sociaux, par exemple, est toujours appréciable. Il en veut pour preuve que le Conseil économique et social de Wallonie est consulté à peu de choses près en même temps que les parlementaires.

Par le passé, le Plan Marshall n'a pas tellement fait l'objet d'une large consultation, c'est davantage le Contrat d'avenir pour la Wallonie qui l'a été. Cela présentait l'avantage de recueillir l'avis des citoyens, mais également de les mobiliser. À cet égard, l'intervenant est persuadé que cette mobilisation, et pas seulement en les intégrant en bout du processus, de tout ce qu'il y a comme forces vives sur le territoire wallon est une démarche positive.

Il est donc demandé quelles sont les pistes que les experts entrevoient et qui permettraient, au-delà de la consultation telle que prévue aujourd'hui, de pouvoir mettre en place une consultation qui soit mobilisante pour la population autour d'un enjeu sur des échéances fixées à court terme car 2022, c'est, il faut en convenir, déjà demain.

Est alors abordée la question énergétique. Il a été dit que des choix s'imposaient et qu'un certain nombre de dépendances se créent en lien avec la question énergétique. Un certain nombre de politiques sont d'ailleurs menées aujourd'hui et doivent vraisemblablement encore être développées.

Il serait donc intéressant d'entendre les experts quant au fond relativement aux mesures reprises

dans le catalogue, notamment au niveau de l'énergie et qui seront incontournables en termes de thématique et qui devraient être considérées comme des priorités.

Enfin, l'intervenant souhaite avoir des précisions sur la thématique de l'entrepreneuriat social. Il avoue avoir été un peu frustré par ce qui a été dit en raison du fait que la dimension évoquée était une dimension de rattrapage de l'économie sociale, ce qui est effectivement une réalité, mais ce qui est extrêmement insuffisant comme approche.

Il est insisté sur le fait que derrière un certain nombre d'acteurs et d'entrepreneurs au niveau de l'économie sociale, il y a d'abord et surtout une dimension d'innovation et de laboratoire social extrêmement importante qui permet de travailler l'économie wallonne beaucoup plus sous une forme d'économie plurielle que sous l'angle d'un antagonisme avec une économie dite classique.

Il y a en tout cas une capacité, et un certain nombre d'initiatives sont d'ailleurs prises à cet égard, pour essayer de faire en sorte que le laboratoire social puisse nourrir des expériences.

La question se pose aussi dans le cas de reprises d'entreprises car on sait qu'un certain nombre d'entrepreneurs sont vieillissants et que, de ce fait, un certain nombre d'entreprises sont en danger au niveau de leur transmission. Des initiatives par rapport à la transmission ont été prises mais sont classiques alors qu'existent des expériences développées par les sociétés coopératives et participatives en France, qui permettent de transmettre des entreprises aux travailleurs mais aussi de les pérenniser et qui mériteraient d'être examinées.

En résumé, il y a là toute une série d'exemples de capacités à donner de l'innovation qui ne doit pas seulement être technologique, mais qui doit aussi porter sur le lien social et la vie de l'entreprise.

En conclusion, il est insisté sur l'enjeu essentiel qui consiste à pouvoir mobiliser le plus grand nombre.

M. Collignon pense, à l'écoute des propos tenus par les experts et par les intervenants, que la démarche est extrêmement intéressante et s'appuie sur un travail fouillé. Il s'agit incontestablement d'un travail qui s'impose à toutes les Régions qui sont en recherche de voies de redéploiement. Tous les thèmes essentiels ont été abordés, de l'attractivité d'une Région en passant par une série de domaines qui concernent l'innovation, la formation, l'enseignement, le mode de gouvernance, le déve-

loppement durable ou bien encore les coûts énergétiques.

Il est fait remarquer que l'on travaille dans le cadre d'une réunion de commission conjointe et qu'à ce titre, l'on doit aussi se poser la question des leviers que l'on doit déterminer puisque l'on aborde la question de la définition des communautés de territoire. Il faut, en effet, se demander à partir de quel territoire ou de quelle institution on peut utiliser les différents leviers articulés que sont les compétences.

On ne peut ainsi éluder la question de la recherche et du développement. La recherche fondamentale est de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le domaine de l'enseignement est également un domaine qu'il convient de scruter avec la plus grande attention. Il est question d'un plan de redéploiement wallon, mais on doit toucher à l'enseignement, à la formation et aux questions d'identité car ce débat ne peut être éludé.

L'intervenant regrette cependant la faible participation de parlementaires bruxellois, même s'il est clair que le débat se poursuivra au sein du Parlement de la Communauté française. Il aurait été utile de connaître les intentions des acteurs de la Région de Bruxelles-Capitale car, en termes économiques, il est évident que des liens doivent être tissés puisque l'économie se développe à partir des pôles régionaux.

Il serait donc intéressant de pouvoir entendre les experts quant à la nécessité de pouvoir maîtriser ce type de compétences et du lien qui doit être fait avec l'enseignement, avec la formation et avec la recherche.

Le Commissaire souligne que le travail déjà effectué est un travail de qualité, lequel touche aux matières essentielles au niveau régional et peut aider les Régions qui souhaitent se redéployer.

Par ailleurs, l'intervenant a cru comprendre qu'une option était exclue, à savoir celle qui consiste à laisser faire les marchés et qu'était privilégiée l'introduction d'une certaine forme de régulation. Il souhaiterait que lui soit confirmée cette option.

À son tour, l'intervenant met en exergue toute l'importance des moyens. Il y a, au niveau des entités publiques, une série de limitations des moyens et des budgets. Il est donc demandé quelles sont les pistes que l'on peut mettre en œuvre pour mobiliser les moyens privés, s'il faut moderniser les législations portant sur les partenariats publics-privés et comment, en outre, mobiliser l'épargne.

Par ailleurs, l'intervenant suppose que l'on a

donné aux experts un cadre de travail lorsqu'on les a questionnés et se pose la question de l'articulation avec le Plan Marshall. Il existe déjà un paquet de mesures définies au niveau du Plan Marshall et un paquet d'options qui sont prises à ce niveau. M. Collignon affirme ne pas être de ceux qui pensent que l'on ne doit modifier ni des options qui ont été déterminées, ni des moyens qui ont été inscrits et s'interroge donc sur l'articulation future avec le Plan Marshall.

Il faut être efficace directement. Le temps n'est en effet plus aux palabres ni aux études qui tirent en longueur. Il a été demandé aux experts d'œuvrer dans un timing serré et que les décisions soient extrêmement concrètes.

De manière plus ponctuelle, M. Collignon note que ce qui pose visiblement problème, c'est la croissance des entreprises qu'on ne soutiendrait pas assez selon les experts.

Il est dans ce cadre demandé si la question du maintien des centres de décision en Wallonie a été évoquée. En effet, la crise que l'on traverse actuellement fait que l'on n'a plus de patrons wallons. Le Commissaire partage l'intérêt de développer les petites et moyennes entreprises mais, dans le même temps, il faut disposer de leviers qui permettraient, dans une économie de marché, de maintenir des centres de décision sur le territoire wallon.

Un des problèmes qui se pose également est comme d'autres l'ont dit la question de l'adhésion de la population. À ce titre, il estime que l'on ne peut faire fi du rôle de l'identité d'une Région. On a parlé d'attractivité, d'image d'une Région mais il faut aussi parler de la nécessité de consolider l'identité de celle-ci.

À l'étranger, nombre de régions misent avant tout sur une image et une identité. Il est donc demandé si ce vecteur est, de l'avis des experts, un paramètre essentiel pour définir un nouveau plan de redéploiement.

À l'instar de l'ensemble des intervenants, M. Disabato remercie les experts pour la qualité du travail effectué et loue la pertinence de la démarche pour la Wallonie. Ce qui va être fait à partir de cette démarche déterminera s'il s'agit d'un plan supplémentaire ou si on se situe vraiment dans une démarche avec une volonté de faire de la prospective et d'avoir une force qui permettra d'initier un changement, tout comme ce fut le cas pour le Plan Marshall et le Plan Marshall 2.Vert.

En effet, les diverses déclinaisons du Plan Marshall ont été des programmes mobilisateurs à un certain moment et ont permis l'adhésion du plus grand nombre.

À cet égard, que ce soit au niveau du patronat, des syndicats ou au niveau politique, majorité comme opposition, la dynamique semble être extrêmement importante, même s'il y a parfois des nuances qui s'expriment.

Pour l'intervenant, ce qui semble faire défaut au niveau du plan Horizon 2022, c'est d'avoir recours à un concept mobilisateur. M. Collignon a, à ce sujet, parlé d'identité.

Tout le monde veut faire du développement socio-économique, mais il faut décider quel type de développement économique on veut organiser, et sur quelle base. De plus, il faut imaginer quels changements sociétaux cela provoquera. Bref, il est évident qu'on peut imaginer divers types de développement économique. On peut être confronté à des taux de croissance appréciables mais, dans le même temps, à une population qui reste sur le bord du chemin. Ce n'est pas l'option que préconise l'intervenant.

Il lui semble donc qu'il convient de choisir une thématique qui sera porteuse pour l'avenir. Il pourrait s'agir de la stratégie de la connaissance, de la transition énergétique ou écologique qui sont des thèmes porteurs.

L'intervenant souligne aussi que même si l'on se situe dans le cadre de la discussion du plan Horizon 2022, il y a une échéance importante pour le Gouvernement qui est celle du scrutin de 2014.

Ce plan ne doit donc pas être un prétexte pour ne rien faire ou pour ne pas continuer le travail effectué au niveau du Gouvernement régional actuellement. Il faut que l'on puisse transgresser nos propres différences. Il y a en effet trois composantes au sein du Gouvernement wallon et ce n'est pas toujours simple d'accorder les points de vue, mais en tout état de cause, la volonté doit être d'aller dans la même direction. Il en va de même au Parlement wallon où il convient d'avancer de concert, majorité comme opposition. L'intervenant relève que M. Borsus s'est d'ailleurs exprimé en ce sens.

Sur le plan du cadre institutionnel, l'intervenant se déclare d'accord avec M. Borsus sur le fait que c'est mouvant. Tout est d'ailleurs mouvant et quand on parle de cadre institutionnel, on ne peut pas uniquement parler du cadre institutionnel belge pour lequel on ne sait d'ailleurs pas ce qu'il adviendra en 2014 et où on se situera en 2022.

De toute évidence, on vit dans un contexte à la fois belge, européen et mondial.

Faire œuvre de prospective, c'est imaginer dif-

férents scénarios, mais on ne peut définir avec certitude quelle sera la situation en 2022. On pourra tout juste imaginer divers scénarios et voir quel sera le chemin le plus certain pour aboutir à ce que l'on voudrait faire. Cela est d'autant plus vrai dans le cas d'une économie comme celle de l'économie wallonne qui est ouverte sur le monde.

Sur la question des villes évoquée par M. Prévot, il est relevé qu'il s'agit véritablement d'une thématique qui nécessitera de dépasser les oppositions. À titre personnel, il estime qu'il faut partir de pôles forts que représentent des villes comme Liège et Charleroi pour faire du redéploiement économique qui ait des effets bénéfiques sur l'ensemble du territoire wallon en ce compris sur le territoire rural. Il est donc essentiel qu'on cesse de tomber dans l'écueil du sous-localisme et se recentrer sur des pôles existants qui permettent d'avoir un effet immédiat.

Relativement à la thématique de la recherche et du développement, a été notamment évoquée la question de la valorisation de ce secteur, ce qui est essentiel surtout dans un monde en perpétuelle mutation.

On voit bien à quel point toutes les évolutions technologiques charrient leur lot de changements de comportements au niveau de la société. Il faut intégrer ces données. La recherche et le développement constituent un des éléments central du processus.

L'intervenant pense enfin qu'il faut surtout produire un choc des consciences pour qu'à un certain moment tout le monde regarde dans la même direction et qu'il faut donc mettre en avant les éléments qui rapprochent plutôt que ceux qui divisent.

M. Elsen, en tant que député wallon mais aussi en tant que chef du groupe cdH du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, estime que cette discussion démontre bien que le lien qui existe entre la Wallonie et Bruxelles est une plus-value.

Il est donc important de mesurer cette plus-value réelle du dispositif Horizon 2022 par rapport aux outils de prospection et de développement existants tels que le Plan Marshall ou le Plan Marshall 2.Vert ou encore les travaux du groupe Wallonie-Bruxelles. Il est insisté sur le besoin de cohésion entre ces dispositifs.

Il est remarqué que sans adhésion des acteurs et sans leur concours, il sera difficile d'avoir les conditions nécessaires au développement des lignes politiques qui seront initiées au travers des outils prospectifs. Il est pris l'exemple de l'enseignement au sein duquel les acteurs se connaissent

peu voire se méfient les uns des autres et peuvent avoir des objectifs différents. Les grands objectifs de l'enseignement (qu'il soit obligatoire ou supérieur) qui sont liés au développement de l'éducation, de la citoyenneté active, de la participation active et qui constituent les enjeux de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas inconciliables avec des réflexions en matière d'insertion socio-professionnelle ou de développement de l'emploi.

Il faut donc éviter de se disputer des compétences mais il faut plutôt voir comment réunir les paramètres nécessaires pour que les différents niveaux de pouvoir puissent avoir des visions politiques davantage articulées.

De même, en matière de recherche, il est observé qu'il ne faut pas oublier la recherche dans les hautes écoles qui doit aussi être valorisée. Il faut en outre définir de meilleures articulations entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Enfin, les enjeux du financement de ces champs de compétences ne sont pas à négliger et ce, en référence avec les objectifs de Lisbonne.

Il faut dans le cadre prospectif actuel valoriser certaines dispositions qui ont déjà été prises notamment en matière de recherche qu'il s'agisse de valorisation ou de transfert des technologies par exemple. Une avancée réelle est, à ce propos, la création de la fonction de logisticien de recherche.

Il faut enfin maximiser les convergences et les concertations entre les différents niveaux de pouvoir. Il s'agit d'un point essentiel, en termes de crédit et de transparence, des réflexions du Parlement. Et de citer comme exemple les pôles d'attractivité inter-universitaires. Il est, en effet, important de définir entre niveaux de pouvoir des objectifs communs.

**Mme Cremasco** se réjouit de la façon de travailler qui a été retenue et qui pose des axes et des lignes fortes avant de considérer toutes les limites des outils qui existent aujourd'hui en Wallonie. C'est une bonne façon de faire et cela rompt avec la technique habituelle qui consiste à d'abord regarder les moyens qu'on a avant de faire des projets. La dynamique qui s'inverse est donc intéressante et pourrait répondre au mal wallon qui trouve aussi son origine dans le fait qu'on regarde les outils avant de faire des projets.

Il est donc important d'avoir des projets pour la Wallonie et, une fois un accord trouvé, de chercher les moyens pour réaliser ces projets. Il faut regretter que ce soit parfois l'inverse qui ait lieu et que souvent on se limite à attendre des fonds ou des subventions avant de proposer.

Il est cependant clair qu'une fois les projets définis, il faudra les croiser avec les outils existants et les moyens disponibles.

Il est observé que la présentation qui a été faite des enjeux relatifs à la mobilisation du territoire et aux communautés de territoire a posé les bonnes questions relativement notamment à la stratégie de mise à disposition de terrains pour des zones d'activité économique. Il faut effectivement réfléchir à cette question mais regretter que les réponses ne sont pas toujours satisfaisantes. En effet, le document présenté manque parfois d'audace et est trop consensuel. Il ne propose pas un projet différent à débattre qui pourrait supposer, il est vrai, des choix difficiles et qui pourrait fâcher.

L'intervenante s'interroge aussi quant à savoir si, à ce stade, les propositions qui pourraient être faites par les députés pourraient encore donner lieu à des changements dans la réflexion ou si les nouvelles mesures potentielles et les conclusions déposées sont définitives. Il est donc demandé des précisions sur le statut des nouvelles mesures potentielles et un débat devrait pouvoir à son sens avoir lieu sur cette question.

**M. Jeholet** reste sur sa faim après la présentation qui a été faite et les débats qui s'ensuivent car l'enjeu mériterait des débats bien plus longs et plus approfondis. Il faut en tout cas éviter d'y donner les mêmes suites qu'à l'étude sur Liège Horizon 2020 qui a finalement été inutilisée après sa publication alors qu'il s'agissait d'une étude concertée avec beaucoup d'acteurs et qui envisageait plusieurs hypothèses de la plus positive à la plus pessimiste. Pire, il y a maintenant un cahier des charges qui est établi pour faire un étude sur les études qui existent et en faire la synthèse.

À entendre les différents orateurs, l'intervenant constate que plusieurs d'entre eux partagent plus ou moins les mêmes préoccupations et estime que la démarche doit donc dépasser les clivages politiques.

Il est estrappelé que le groupe MR n'a jamais remis en cause l'opportunité la démarche prospective Horizon 2022 pas plus que le calendrier car il est clair qu'il ne faut pas attendre 2014 pour se mettre au travail. Par contre, on veut aller au delà des clivages et développer des projets pour la Wallonie. Il faut dépasser les tabous et donc tenir compte de tous les éléments qu'ils viennent de la majorité ou de l'opposition. Il faut pourtant constater que ce n'est pas ce qui peut aujourd'hui être ressenti.

Ainsi, quand on aborde la compétitivité des entreprises, il faut observer que certains thèmes

sont peu développés et notamment la simplification des procédures administratives, les aides à l'emploi, le climat social ou encore la part de l'emploi public en Wallonie. Il est vrai que ces éléments peuvent fâcher certains partis ou partenaires sociaux mais les experts doivent aborder ces points. Il s'agit d'éléments importants dans le choix des investisseurs étrangers de venir s'implanter en Wallonie. Ces éléments feront l'objet d'un débat politique mais devraient néanmoins se retrouver déjà dans les axes prioritaires.

Pour ce qui est des moyens, il sera également nécessaire dans le cadre des axes prioritaires à définir et des mesures qui seront prises d'agir en pleine transparence et donc sur la base des chiffres réels. Il ne faut pas être utopiste et ne pas faire des promesses qui ne pourront pas être tenues faute de moyens financiers. Il faut savoir ouvrir le débat plus largement sur ce point car il ne s'agit pas d'un problème de majorité ou d'opposition puisque dans la majorité sont parfois aussi constatées des oppositions entre les trois partenaires.

Par ailleurs, la transversalité, la mobilisation du territoire et donc le paysage institutionnel et décisionnel semblent des thématiques essentielles. En matière d'enseignement et de formation qui sont des matières transversales, il s'agit plus de déterminer sans tabou quel système d'enseignement nous souhaitons à l'avenir que de déterminer le niveau de pouvoir compétent. Il est constaté que la Fédération Wallonie-Bruxelles subsidie énormément son enseignement avec des résultats insuffisants. En outre, le débat institutionnel doit être élargi aux provinces qui gèrent l'enseignement technique et professionnel.

La démarche est donc intéressante mais il faut constater que certains enjeux ou axes prioritaires ne sont pas abordés car pouvant susciter trop de débat.

**M. Miller** considère que le projet est intéressant et les questions bien définies mais il faut regretter un travail trop convenu qui manque d'audace et d'anticipation par rapport, par exemple, au développement des modes de production.

Il faut espérer que les travaux de commission permettront de pointer plusieurs propositions "phares".

Il ne faut pas douter que le débat politique sera nourri mais il est attendu du groupe d'experts de tenir compte de tous les paramètres qu'ils soient institutionnels ou politiques afin de faire part des paramètres et des pistes dont il faudra tenir compte pour que la Wallonie puisse faire face aux défis des dix années à venir. Il pour-

rait ainsi s'agir de transferts de compétences mais aussi du débat à avoir en lien avec la proximité avec Bruxelles pour indiquer aux Francophones ce qu'ils devraient faire pour répondre aux défis qui les attendent.

Il a été beaucoup question d'enseignement et de recherche et, à la lecture du texte et des mesures proposées, il apparaît que tous les niveaux sont concernés de l'école gardienne à l'université.

Il est néanmoins constaté que le terme « culture » est également récurrent. Il a été fait part de la nécessité de promouvoir une image forte de la Région, de renforcer les actions d'essais-cultures via les réseaux à l'étranger, de lutter contre les problèmes d'accès au niveau culturel, de développer le capital culturel à partir des villes et de développer la culture entrepreneuriale.

Il est aussi insisté sur la nécessité de donner à la Wallonie une image sur laquelle elle puisse se reconnaître et qui lui permette de s'identifier dans le cadre de défis. Or, il faut se demander s'il est possible de donner une image forte au niveau international s'il n'y a pas la dimension culturelle.

Il est donc demandé aux experts si la Wallonie doit désormais se doter d'une compétence culturelle pour atteindre ces objectifs et, le cas échéant, comment elle doit le faire.

Au vu du contexte économique international actuel, **M. Desgain** se demande quelle est la vraie capacité d'action de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui dépendent des marchés, de la position européenne et de l'Etat fédéral et comment, en termes de gouvernance, s'organiser sur le territoire de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour gagner en efficacité.

Il faut donc se demander comment la Wallonie voit la crise afin qu'elle puisse améliorer son positionnement.

Il est estimé, à la lecture du document de travail, que la détérioration de la situation économique au niveau international n'est pas suffisamment prise en compte.

Par ailleurs, il est demandé s'il ne faut pas distinguer lorsque on parle de développement économique, de recherche, de compétitivité et de nouveaux marchés, selon que l'on se place par rapport aux marchés internationaux ou par rapport au marché intérieur wallon. Au niveau intérieur, il est demandé si on ne pourrait pas mieux profiter de certaines filières pour recréer de l'emploi et amener de la valeur ajoutée.

Ainsi, il faut se demander s'il y aurait un intérêt à réorganiser l'agriculture wallonne pour ali-

menter directement plus de consommateurs wallons. La même question pourrait être posée en matière énergétique par rapport aux énergies renouvelables.

L'intervenant s'interroge encore sur la dimension à donner à la définition de "ville". En effet, parle-t-on de "ville" ou de "métropole" car il s'agit de deux concepts différents ?

En termes d'agriculture et de forêts, il est demandé si la réflexion intègre des liens directs avec des filières potentielles de développement de nouvelles activités agricoles liées aux matériaux écologiques ou aux sources d'énergies renouvelables.

Sur le volet industriel, l'intervenant souhaite savoir si la question de l'économie circulaire et du bouclage du cycle de matières avait été envisagée par les experts.

En ce qui concerne les pôles d'activités existants, les secteurs ont été choisis pour autant qu'ils aient une masse suffisante et que des activités puissent être développées. La question est maintenant de savoir comment identifier des secteurs émergents qui, demain, entreront dans le sixième pôle de compétitivité et qui, à l'avenir, pourront revêtir une certaine importance.

Enfin, l'intervenant remarque que trois secteurs porteurs sont identifiés en matière d'économie sociale. Il est demandé s'il s'agit du résultat d'un travail de prospective ou s'il n'y a pas d'autres secteurs qui pourraient être prometteurs dans le cadre de l'économie sociale. Il ne faut pas limiter, à son sens, les réflexions sur ce thème.

**M. de Lamotte** souhaiterait savoir quels sont les axes porteurs par rapport à la problématique de la population qui augmente en Belgique, ce qui aura un impact notamment en termes de logement et de production agricole.

L'augmentation de la population va en effet nécessiter des zones agricoles développées qui pourront l'être par le recours à des zones d'activité économique. Il est donc demandé s'il y a, dans le projet proposé, une protection de la zone agricole.

Par ailleurs, en ce qui concerne les mesures qui devraient être prises pour augmenter l'innovation, il serait souhaitable d'avoir quelques exemples de mesures proposées par les experts.

Il est regretté que la dimension de l'ouverture sur le monde pour la Wallonie soit quelque peu oubliée alors qu'il existe de nombreux partenariats économiques, culturels ou visant à l'exportation des produits wallons.

Enfin, l'intervenant ne perçoit pas dans l'exposé comment tous les éléments avancés vont s'ar-

ticular notamment en termes de méthode lorsqu'on sait que des transferts de compétences attendent la Région et qu'une collaboration intra-francophones sera nécessaire. Des précisions seraient utiles afin de savoir comment la Wallonie à l'Horizon 2022 en tirera des bénéfices.

**M. Crucke** est heureux que l'enseignement ait fait l'objet d'attention et il faut donc constater que cela bouge entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie. Cette question devra être abordée avec finesse et il faudra dépasser les intentions philosophiques et les débats politiques.

Les choses devront peut-être aussi bouger entre le Fédéral et la Wallonie mais cela n'a pas été abordé.

À côté du débat qui doit avoir lieu sur les capitaux, il faut noter que l'épargne doit être mobilisée dans une période de crise comme celle qui prévaut aujourd'hui. Elle n'a jamais été aussi élevée et il faudrait savoir comment la mobiliser car cela doit faire partie du débat. Tout le monde a intérêt à mobiliser l'épargne vers des secteurs porteurs et il serait donc souhaitable que ce point soit intégré dans la réflexion.

**M. le Ministre-Président** souhaite revenir sur le statut du débat et sur le fait de savoir quels sont les points de la réflexion qui pourraient être pris en compte par les experts.

Il est tout d'abord précisé que le Gouvernement wallon s'est abstenu d'orienter la démarche des experts sur le fond. Les experts sont chargés d'ouvrir le débat et il ne s'agit pas de juger leurs conclusions.

Inversement, quand le Parlement pose aujourd'hui un certain nombre de balises, il le fait avec le souci de nourrir la réflexion que les experts vont devoir eux-mêmes approfondir. Si le Parlement ou le Gouvernement ne peut se substituer aux experts, il peut cependant mettre en lumière un certain nombre de points.

Il est aussi insisté sur le fait que la démarche Horizon 2022 n'est pas un plan de substitution à d'autres plans, mais une matrice de plan dans laquelle il s'agit d'inscrire un certain nombre de politiques dans le cadre très particulier d'une évolution préoccupante de la situation économique qui marquera structurellement les dix années à venir et dans le contexte d'une modification des limites de l'exercice des compétences qui pourraient être plus nombreuses à l'avenir.

Les autres plans devront s'inscrire dans cette dynamique. Le débat politique suivra donc les éléments contextuels exposés aujourd'hui.

**M. Dewatripont** s'exprime tout d'abord sur la question de la plus-value des nouvelles mesures par rapport à ce qui existe et par rapport aux contraintes qui existent, qu'elles soient budgétaires ou institutionnelles.

Il faudra en effet évaluer la pertinence et le coût des différentes mesures et établir un ordre de grandeur des impacts budgétaires afin de peut-être privilégier les mesures qui coûtent moins cher même si l'économie n'est pas une science exacte. Il s'agira également de désigner les mesures les plus prometteuses.

D'un point de vue institutionnel, il ne rentre pas dans le rôle des experts de savoir si c'est la Région ou la Fédération Wallonie-Bruxelles qui doit exercer une compétence. Tout au plus peuvent-ils constater que l'enseignement et la formation sont des matières fondamentales pour le développement économique et que tout ce qui peut tisser des liens entre Bruxelles et la Wallonie a effectivement son importance au vu de leur proximité économique. Il appartiendra aux politiciens de décider en tenant compte de la complémentarité qui peut exister pour divers éléments et qui sera mise en évidence.

Un élément qui est souvent revenu dans le débat sur l'identification des personnes est le constat qui est fait qu'il faut éviter le saupoudrage. Cela sera donc sans doute décliné dans un certain nombre d'éléments.

Ainsi, en ce qui concerne la recherche, l'intervenant estime qu'il faut éviter le saupoudrage entre recherche fondamentale et appliquée et qu'il est nécessaire de faire collaborer les hautes écoles et les universités sur certains thèmes à l'instar de ce qui se fait en Flandre en matière de biotechnologie. Or, en l'état, les enveloppes de chaque université sont parfois aujourd'hui bien distinctes et il faudrait plutôt les inviter à collaborer. Une bonne idée pourrait ainsi être de baser les procédures de sélection sur l'excellence.

Du point de vue de la mobilisation de l'épargne, beaucoup d'entreprises se plaignent d'un accès limité aux financements eu égard à la crise économique notamment. Dès lors, faciliter le financement d'entreprises prometteuses paraît un bon angle d'attaque et il en sera tenu compte davantage.

La volonté est de mettre le doigt sur des éléments qui préoccupent les Régions et la Wallonie en particulier sans tabou. Il y a un besoin à la fois de marchés et de régulation car il existe une complémentarité de l'un avec l'autre. Il faut uniquement éviter les excès.

À la question de savoir s'il y a trop d'emplois publics en Wallonie, il est répondu qu'il n'y a surtout pas assez d'emplois privés par rapport à la Flandre. Il s'agit donc d'une priorité. À cet égard, il est précisé qu'il pourrait s'agir d'emplois d'entreprises privées à but lucratif ou d'entreprises sociales telles que les ASBL.

Enfin, pour l'identification des futurs pôles, la volonté est de renforcer ce qui marche bien et d'arriver à permettre aux entreprises performantes de se développer plus vite. Cependant, l'intervenant relève que ce qui fonctionne maintenant fonctionnera peut-être moins bien plus tard. Il cite à titre d'exemple le secteur de l'énergie solaire. Le futur est difficile à prévoir. Il faut accompagner les succès mais aussi reconnaître qu'il y a parfois des erreurs qui sont commises.

**M. Brunet** rappelle que la mission des experts est de travailler librement en-dehors du carcan de la réforme institutionnelle et des moyens budgétaires faute de quoi les perspectives sont déjà bloquées dès le stade de la réflexion. Ces aspects seront néanmoins intégrés dans la réflexion dans un second temps.

L'approche des experts est aussi évolutive et tiendra compte des évolutions institutionnelles et des moyens disponibles qui ne sont pas encore connus actuellement mais qui le seront au fur et à mesure et qui seront donc intégrés.

L'intervenant remarque, par ailleurs, que de nombreux thèmes touchent aux questions de la transparence, de la politisation et de la gouvernance.

L'articulation des différentes structures (ex. bassins) est également évoquée dans le cadre du travail des experts.

En outre, dans le travail des experts, il a été essayé d'avoir un maximum de mesures à géométries différentes, en gardant des mesures existantes et en en créant de nouvelles par rapport à ce qui existe.

Les experts universitaires sont accompagnés dans cette démarche par les experts de l'administration. car leurs connaissances permettent de mettre en évidence toute une série d'éléments sur lesquels il faut pouvoir être confronté sans aucun tabou.

Pour ce qui concerne la participation citoyenne, il est rappelé que celle-ci peut revêtir deux aspects. Il peut s'agir d'aller chercher une expertise technique chez le citoyen, mais il peut aussi s'agir de mobilisation, de soutien ou de légitimité d'un projet.

Or, les experts ne sont pas dans cette deuxième dimension puisque l'expertise, ils vont la chercher dans l'administration.

Le travail de mobilisation citoyenne est donc un travail qui doit se faire par le politique par rapport aux différents projets. Les experts ne peuvent jouer ce rôle.

Enfin, il est précisé qu'à côté du développement des villes, les groupes d'experts ont pris la ruralité en considération dans leurs travaux car elle concerne une part importante du territoire. Il s'agit d'une dimension importante qui ne peut être ignorée par les experts.

**M. Michel Vlasselaer**, Partner au sein de Roland Berger Strategy Consultants, souhaite ajouter quelques éléments d'informations complémentaires.

Dans les thèmes évoqués ce jour figurent des sujets sur lesquels les experts sont en train de travailler. Le travail sera approfondi et terminé pour la fin du mois de décembre 2012, à l'exception des questions auxquelles il ne pourra être répondu dans un laps de temps aussi court.

D'autres sujets tels que le financement ou l'épargne sont également en lien avec la réflexion tenue jusqu'à ce jour ainsi que des consultations. Ils devront être approfondis et complétés.

Par ailleurs, le souci sous-jacent à chacune des observations de réfléchir en termes de priorités a déjà été pris en considération puisque, après quelques semaines de travail et dans la foulée du séminaire gouvernemental, un premier document a été émis, qui fixe pour objectif de présenter 7 lignes de force, 31 enjeux et une centaine de mesures. Ce souhait de priorisation se poursuit au travers de chacun des groupes de travail.

L'intervenant souhaite ensuite revenir sur quelques thèmes spécifiques.

Tout d'abord, les lignes de force « gouvernance » et « ouverture sur le monde » vont se nourrir des travaux complémentaires des cinq autres lignes de force, qui vont toutes amener des réflexions sur des sujets importants. Davantage de précisions seront donc apportées dans une étape ultérieure au niveau de la gouvernance et d'ouverture sur le monde.

En ce qui concerne la mobilisation, les consultations sur lesquelles travaillent pour l'instant les experts sont en elles-mêmes une forme de mobilisation puisque le document a été distribué et a fait l'objet de réflexions. Les consultations, pour leur part, feront l'objet d'un rapport.

Comme M. Brunet l'a déjà évoqué, l'élément

de rupture, sur la base des "feed back" reçus et des priorités établies, est poussé sur un certain nombre d'enjeux qui seront jugés prioritaires.

Un autre thème, qui sera présenté ultérieurement et sur lequel un travail est toujours en cours, concerne l'interaction entre tous les enjeux. Il est en effet important de comprendre la manière dont ils sont reliés au sein d'une matrice dynamique. Les experts sont en train de travailler sur cette question.

Certains députés ont encore soulevé des questions sur le fait de lever les barrières et sur les aspects culturels. Ces éléments feront eux aussi partie de la ligne de force « gouvernance ».

**M. le Président Maene** tient à remercier les experts pour la qualité de leurs propos et pour l'éclairage qu'ils ont pu apporter aux nombreuses interrogations des députés.

## DYNAMIQUE HORIZON 2022 – SECOND VOLET DE THEMATIQUES :

---

1° Education, formation et emploi

2° Défis démographiques (de la petite enfance au vieillissement) et Santé

3° Gouvernance

4° Ouverture sur le monde

### 1 Exposé de Monsieur Jean-Charles Luperto, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

M. Luperto, Président, souhaite tout d'abord remercier les experts qui ont fait l'honneur de leur présence et qui contribuent à ce travail de réflexion prospective sur la dynamique Horizon 2022. Dans ce cadre, les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont fort opportunément proposé d'associer les assemblées respectives afin de permettre aux parlementaires d'avoir une vue précise de l'ensemble de la dynamique au travers d'un échange avec les experts. Ils souhaitent aussi susciter l'expression des groupes parlementaires sans préjudice de l'expression unanime de chaque Parlement.

M. le Président remercie le ministre-président Rudy Demotte pour cette démarche constructive et participative.

Le travail entamé la semaine dernière dans l'Assemblée régionale wallonne, sous l'œil attentif de son président et la conduite du président de la commission des Affaires générales, M. Maene, se poursuit aujourd'hui dans l'enceinte de notre Parlement. Ce travail est essentiel pour l'avenir des francophones de Belgique. En effet, il dessine les lignes de force d'une plus grande responsabilisation des entités francophones de l'État fédéral belge avec, pour projet, leur redéploiement vers une croissance durable, créatrice d'activités et d'emplois de qualité.

M. le Président ajoute qu'il ne faut pas se méprendre sur l'objectif « Horizon 2022 » : il faut non pas considérer cette dynamique comme une préface d'un plan ou d'une déclaration de guerre qui serait adressée au nord du pays mais, au contraire, comme la condition d'un dialogue mûr, d'égal à égal, avec nos voisins et amis du nord. Pour y parvenir, cinq lignes de force ont été retenues dont trois ont déjà été présentées par les experts et débattues au Parlement wallon.

M. le Président invite dès lors les députés à poursuivre la discussion entamée la semaine dernière en se penchant sur les deux lignes de force qu'il estime primordiales pour l'avenir. La première porte sur l'éducation, la formation et l'emploi, la seconde traite des défis démographiques, comme la petite enfance, le vieillissement et la santé – une thématique déjà régulièrement abordée lors des travaux parlementaires.

Ces lignes de force relatives aux matières dites personnalisables que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est amené à gérer revêtent une importance cruciale dans les stratégies de développement économique, de création d'emplois, voire de formation que la Fédération Wallonie-Bruxelles devra soutenir.

Les compétences liées à l'institution communautaire impliqueront également et naturellement les collègues bruxellois, qui sont donc associés à ces réflexions.

M. le Président conclut son exposé initial en rappelant que ces lignes de force s'appuient sur les deux piliers transversaux que sont la gouvernance et l'ouverture sur le monde.

Mme Bertieaux précise qu'elle a écouté avec grande attention l'exposé du président ainsi que l'évocation de la réunion qui s'est tenue la semaine dernière à Namur.

A cet égard, elle précise que la semaine dernière, des remarques désobligeantes ont été émises à propos de l'absence des Bruxellois à la réunion conjointe à Namur. Elle tient à préciser que cette réunion avait été organisée sans tenir compte de l'agenda du Parlement bruxellois, qui tenait ce jour-là plusieurs commissions. Il n'y a donc là qu'une question d'agenda.

### 2 Exposé de Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

M. Demotte, ministre-président, relève d'entrée de jeu le plaisir de débattre au Parlement de ce qui est un socle fondamental, à savoir la définition de notre devenir.

Il rappelle que devant le Parlement wallon, il y a eu un premier débat, une première explication

sur ce qu'est la dynamique 2022 et les défis à relever.

Outre le défi institutionnel, il y a celui de la crise économique, dont la nature change. Alors que nous avons connu des moments qui pouvaient encore être qualifiés de conjoncturels, nous nous trouvons maintenant dans une crise profonde et structurelle. Nous sommes devant un changement de paradigme économique. Par ailleurs, nous assistons à l'évolution de certains outils de financement tels que la loi de financement ou les fonds européens et la manière dont ils vont s'articuler.

Pour M. Demotte, le plan Marshall et le plan Marshall 2.0 ont assurément permis de mettre en œuvre des politiques dynamiques et une logique de mise en réseau d'un certain nombre de forces, d'énergies et d'institutions. Depuis 2005, le plan Marshall a pris en compte l'urgence d'une stratégie qui se situe dans une logique de continuité. Le plan Marshall n'est pas sorti du néant ; il a entre autres été précédé par les contrats d'avenir.

Il est également nécessaire d'identifier et d'actionner les leviers les plus porteurs pour que notre économie progresse.

Pour cela, des consultations basées sur ce qui a été réalisé et sur ce qui marche le mieux dans les structures mises en place ont été menées ; le monitoring des différents conseils des ministres le permettant.

L'appui est également venu du regard extérieur d'un collège d'experts universitaires. L'équipe mise sur pied est coordonnée par Mme Marthe Nysens, MM. Mathias Dewatripont et Giuseppe Pagano, avec l'appui non moins important de l'Iweps et singulièrement de son administrateur général, M. Sébastien Brunet.

Le Ministre-Président souligne une certitude, à savoir que le gouvernement et les scientifiques partagent le sentiment que l'urgence est devant nous. Sur cette base, le gouvernement a voulu mettre en œuvre une politique qui conduit à agir sur le terrain.

Dès le premier trimestre 2013, des mesures concrètes et budgétées issues de la dynamique 2022 devront amplifier le plan Marshall. Ce dernier a déjà été recentré sur les actions les plus efficaces et le premier ajustement budgétaire de 2013 permettra de faire des choix de politiques jugées comme principales et qu'il faut activer.

Pour réussir ce plan dans l'urgence, l'avis des scientifiques et des acteurs de terrain est indispensable afin d'éclairer la réflexion, d'objectiver les choix et de prendre les bonnes décisions. Le mou-

vement est à l'œuvre, parallèlement à l'action politique et à l'évolution du dossier des transferts de compétences dans le cadre de la réflexion institutionnelle.

M. Demotte ajoute qu'en dehors des paramètres macro-économiques, des études sociologiques et de l'analyse des textes existants, il a été demandé aux experts d'intégrer dès à présent la dimension d'une quinzaine de thématiques jugées essentielles. Ces experts ont réalisé sans tabou leurs premiers travaux.

Les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne en ont pris acte une première fois le 20 septembre dernier. C'est sur cette base que les phases de consultation du Parlement de la Fédération et du Parlement wallon sont abordées.

M. Demotte rappelle que les travaux ont tenu compte des premières attributions des partenaires sociaux et de l'administration, à savoir remettre un certain nombre d'études, de rapports et d'avis, qui existent déjà, mais aussi aboutir à un objectif unique : le redéploiement en vue d'une croissance durable, créatrice d'emplois de qualité. Cinq lignes de force permettront d'y arriver.

La première est le cœur de toute stratégie ; il s'agit de la compétitivité, de la politique industrielle, de la recherche et de l'innovation.

La deuxième concerne des matières se situant à un autre niveau de pouvoir, ce qui permet de brasser les thématiques ; il s'agit de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

La troisième est la mobilisation du territoire, les communautés de territoire et leur organisation. En effet, pour développer l'activité entrepreneuriale, le territoire et sa structuration sont nécessaires, mais aussi sa gouvernance.

La quatrième s'attache aux défis démographiques face à un mouvement paradoxal où on observe d'une part, un dynamisme de la natalité dans certaines sous-régions, notamment à Bruxelles et dans plusieurs villes wallonnes, et, d'autre part, une population vieillissante sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces phénomènes entraînent des défis démographiques à la base de la pyramide des âges et à son sommet.

La cinquième porte sur les défis de l'environnement et de l'énergie. Cette ligne de force n'occupe pas la moindre des places, elle est au contraire un des points saillants puisqu'elle peut conditionner certains éléments comme la compétitivité et d'autres intrants sociaux.

M. le Ministre-Président précise que ces lignes

de force sont traversées par deux piliers transversaux sur lesquels les experts se penchent.

Le premier concerne la présence de la gouvernance dans toutes les politiques et sa possible modification.

Le second est l'ouverture sur le monde, qui est le propre des politiques francophones et wallonnes.

Face à cette matrice complexe, le Collège a voulu s'appuyer sur des éléments plus concrets pour avancer dans la réflexion. Des enjeux précis ont été dégagés ; ensuite, au-delà de ceux-ci, les experts ont souhaité mettre en exergue les mesures à appliquer et ouvrir le jeu des questions. En effet, il ne suffit pas que le politique pose des balises et interroge les experts. Encore faut-il que ceux-ci se rapprochent du politique pour y trouver un arbitrage sur les questions qui le nécessiteraient.

M. Demotte souligne qu'aujourd'hui, dans cette assemblée, la discussion portera sur les lignes de force « éducation, formation, emploi » et « démographie et santé », sans toutefois exclure les matières attenantes.

A cet égard, le gouvernement demande aux députés d'analyser le document de manière approfondie afin de l'améliorer. Il attire leur attention sur les deux lignes de force relatives aux matières personnalisables : le Parlement et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent soutenir les stratégies de développement économique, de création d'emploi et de pérennisation de notre modèle sociétal.

La mobilisation des compétences communautaires est essentielle. Ces compétences ne sont pas à usage unique, il faut aussi les mobiliser pour le développement économique de Bruxelles. Il faut donc éviter toute asymétrie dans la mise en œuvre de nos politiques économiques. Le rôle de cette institution est précisément de veiller à ce que les deux Régions soient desservies au mieux de leurs intérêts.

En outre, M. Demotte rappelle aux amis bruxellois qu'il est important de maintenir un dialogue, une collaboration directe entre la Région de Bruxelles et la Région wallonne. La maison commune qui permet d'exprimer des revendications régionales, ce toit qui abrite nos relations peut être cette institution. Il ajoute qu'il a adressé le document examiné ce jour à son homologue Charles Picqué afin que les Bruxellois puissent lui faire part de leur point de vue.

Début 2013, il y aura une rencontre avec les responsables bruxellois.

Sur la base des travaux des experts universitaires et avec les résultats de la phase de consultation, les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront alors en mesure de prendre les premières mesures et de les faire appliquer. Une réflexion commune sera menée par les gouvernements respectifs afin de renforcer les politiques de chacune des Régions et de la Fédération.

À l'aube de ce processus, le Ministre-Président demande des propositions concrètes aux membres du Parlement pour alimenter la suite des travaux car, à ce stade, peu ont été formulées. Il invite les parlementaires de la majorité et de l'opposition doivent prendre position.

Le but de ces consultations, au-delà des groupes techniques, est de réfléchir au développement des axes sur lesquels il faudra construire le futur à court et moyen terme.

Le débat politique aura lieu après les consultations. Plutôt que de s'attarder sur des travaux intermédiaires, M. Demotte souhaite aborder les propositions concrètes, les mesures susceptibles de répondre aux enjeux.

Le document contient des éléments concrets de réflexion. Il invite dès lors à le consulter et à proposer des améliorations.

Le Ministre-Président confirme qu'il a voulu cette phase de consultation dès le début du processus pour construire ensemble la dynamique 2022, même si, ensuite, des discussions et des choix politiques devront être faits.

Deux rapports seront établis. Le premier portera sur les résultats des analyses universitaires, le second sera le condensé des consultations. C'est sur la base de ces documents que le rapport final consolidé sera rédigé pour la fin de l'année. Cela permettra de dégager les axes prioritaires, de mener les discussions politiques et de prendre les décisions.

En instaurant ce débat, M. Demotte veut insister sur l'urgence mais aussi sur le devoir de mobilisation de tous et pas seulement du gouvernement. Les experts entendront les propositions concrètes. Ils les prendront en compte pour le redéploiement d'une Wallonie et d'un espace Wallonie-Bruxelles en recherche d'une croissance durable, créatrice d'activités et d'emplois de qualité.

Il ne s'agit pas d'élaborer une nouvelle déclaration de politique régionale ou une nouvelle déclaration de politique communautaire mais de nourrir une démarche articulée autour de lignes de force pour amplifier le développement écono-

mique dans les mois et années à venir.

C'est dans cet esprit qu'il faut se mobiliser au-delà des légitimes divergences qui peuvent et doivent s'exprimer dans toute démocratie. Il y a aujourd'hui une obligation de résultat qui oblige à modifier notre regard sur le monde.

M. le Ministre-Président conclut son intervention en précisant qu'en consultant les groupes parlementaires de la majorité et de l'opposition, les gouvernements souhaitent les faire collaborer dès aujourd'hui à un projet commun de Dynamique Horizon 2022, qui doit rendre à nos territoires la maîtrise de leur destinée face aux enjeux institutionnels, économiques, sociologiques, démographiques et environnementaux.

Ensuite, il propose de céder la parole aux experts-coordonateurs en insistant sur le fait que si on se tait ou si les recommandations parlementaires n'étaient pas suffisamment précises, les conclusions politiques à tirer au début de l'année 2013 seraient alors biaisées.

M. Diallo, président de la commission, donne la parole aux experts et propose qu'un échange de vues ait lieu après chaque présentation.

### 3 Exposé de Madame Marthe Nyssens, Professeuse à l'UCL

#### Défis démographiques (de la petite enfance au vieillissement) et la santé

Mme Nyssens, experte remercie tout d'abord les parlementaires pour leur accueil et souligne l'enthousiasme et la qualité du travail des experts-coordonateurs et de la vingtaine d'experts scientifiques, travail effectué dans un délai très court.

Elle souhaite préciser le rôle de ces experts scientifiques qui ont reçu une liste de défis, de lignes de force à partir desquels ils devaient réfléchir. La méthode retenue consiste à retenir des enjeux centraux et de les contextualiser avant d'imaginer des mesures concrètes.

Parallèlement le gouvernement a demandé aux experts scientifiques de rédiger un rapport et a donné la possibilité à plus de quatre-vingts membres des administrations wallonne et bruxelloise, et à des partenaires sociaux de s'exprimer sur ces défis et mesures. Les experts scientifiques et les acteurs de la société discuteront ensuite conjointement des résultats de ces deux démarches.

À l'issue du séminaire intergouvernemental de septembre dernier, six enjeux relatifs aux défis démographiques

liés à la petite enfance, au vieillissement et à la santé, ont été retenus.

#### 1. Transformer les défis démographiques en opportunités d'activités et d'emplois

Le premier enjeu consiste à transformer les défis démographiques et de santé en opportunités d'activités et d'emplois. L'objectif global du plan vise la croissance durable et équitable ainsi que la création d'emplois de qualité. C'est un défi transversal qui concerne le plan dans son ensemble.

#### 2. Connaître et maîtriser les coûts du vieillissement et de la petite enfance à charge de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le second enjeu est de savoir comment la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles prendront en charge le coût du vieillissement et de la petite enfance.

Les évolutions diffèrent d'une Région à l'autre : d'ici 2022, on prévoit en Wallonie un accroissement de vingt-deux pour cent du nombre de personnes de plus de 65 ans alors qu'il ne sera que de sept pour cent à Bruxelles. Il est important de connaître cette tendance démographique pour déterminer le coût pour les pouvoirs publics.

#### 3. Améliorer la prévention, l'accès à la santé et la qualité des soins

L'amélioration de la prévention des maladies, de l'accès à la santé et de la qualité des soins constitue le troisième enjeu. Le plupart des compétences relatives à la prévention et à l'éducation à la santé seront transférées aux entités fédérées. La question de l'inégalité sociale face aux soins de santé est au cœur de la réflexion. En effet, il existe une forte corrélation entre le profil socio-économique des personnes et l'état de leur santé.

#### 4. Optimiser l'accueil des personnes âgées en cas de besoin et favoriser leur maintien à domicile (centres de jour, aide à domicile, soutien aux aidants informels, adapter l'habitat...)

Mme Nyssens relève un autre enjeu tout aussi important qu'est celui de la prise en charge des besoins liés à la dépendance des personnes âgées. Les compétences relatives à l'Apa (allocation personnalisée d'autonomie), à la gestion des maisons de repos et de soins, avec une situation particulière en Wallonie et à Bruxelles, seront également transférées.

#### 5. Augmenter les capacités d'accueil de qualité, accessibles et abordables des jeunes enfants en développant des politiques innovantes

La quantité et qualité de l'accueil de la petite enfance constituent aussi un enjeu important.

6. *Une large part des services liés à l'enfance, au vieillissement et à la santé, exigera des combinaisons de ressources marchandes et non marchandes*

Une grande partie des services liés à l'enfance, au vieillissement et à la santé nécessitera une combinaison de ressources marchandes et non marchandes. La question de la soutenabilité de ces services et du modèle économique est donc posée.

Mme Nyssens précise que le document a été distribué à plusieurs experts. La ligne de force, coordonnée par son collègue Giuseppe Pagano et elle-même, est traitée par Fabienne Fecher de l'ULg, Michel Goldman et Perrine Humblet de l'ULB ainsi que Françoise Masai de la Banque nationale.

Les experts travaillent sur ces notes et lorsque le rapport sera terminé, elle évoque la possibilité de revenir dans l'hémicycle pour en présenter le contenu et avoir une discussion de fond sur les mesures proposées.

Elle indique que si, aujourd'hui, les experts veulent avant tout consulter les parlementaires, dès demain, elle relayera leurs questions aux experts. Cette étape de consultation est importante pour être en phase avec le débat qui anime la société.

Elle précise encore que les deux piliers, la gouvernance et l'ouverture sur le monde, paraissent tellement importants qu'ils sont transversaux à l'ensemble des lignes de force.

La gouvernance, c'est capitaliser les bonnes pratiques existantes, se pencher sur la simplification des processus décisionnels et administratifs, mais aussi déterminer l'orientation fiscale et financière des entités fédérées.

La dynamique retenue par les experts vise à repérer, pour chaque ligne de force, les questions qui se posent, notamment par rapport aux transferts de compétences, et à les examiner du point de vue de la gouvernance. L'ensemble des experts ainsi que certains spécialistes de la fiscalité ou des finances publiques y sont associés.

Pour l'ouverture sur le monde, la même dynamique est adoptée avec des apports de chaque ligne de force.

#### 4 Echange de vues

M. Crucke remercie Mme Nyssens pour sa présentation. En évoquant les propos de Mme Nyssens relatifs à l'accueil des personnes âgées et

au modèle économique, il indique que, sauf erreur de sa part, soit on augmente les dépenses publiques, alors que le ministre du Budget et des Finances nous incite à réduire ces dernières, soit on tente de recourir à des ressources extérieures, donc privées.

Il souhaite savoir si on s'oriente vers un partenariat public-privé pour l'accueil des personnes âgées et si ce modèle est partagé ou s'il y a un troisième modèle puisque ce besoin d'accueil est largement connu. Le nombre d'interventions dans les Parlements sur ce sujet en témoigne.

Le commissaire a trouvé fort intéressants les propos sur la bonne gouvernance et sur la réunion d'experts en fiscalité et en finances publiques pour essayer de recentrer le modèle selon les compétences et leur localisation. Il souhaiterait connaître le nom de ces experts et demande si on peut reprendre les noms des autres spécialistes, s'il y en a, éventuellement dans un document annexé au rapport.

Concernant le pilier « ouverture sur le monde », M. Crucke relève qu'il a assisté voici quelques mois, à un large débat sur le « branding » et sur la manière de redorer l'image de marque de la Wallonie et de Bruxelles.

À l'époque, quand on ne parlait que de la Wallonie, il était dit que cette image extérieure aurait des répercussions à l'intérieur de celle-ci. Aujourd'hui, il demande si on envisage une image commune de la Wallonie et de Bruxelles et si cette étude d'image est à la base de la réflexion.

Il aimerait qu'on soit pratique car il reste moins de dix ans et il se dit prêt à rattraper le temps si des moyens pratiques sont mis à disposition.

Mme Bertieaux revient sur les propos de Mme Nyssens. Elle exprime le fait que transformer le défi en opportunités est une technique bien connue du marketing et de l'un de ses papes, M. Kotler, pourvu qu'on puisse y intégrer le facteur temps et tenir compte de cette ligne du temps.

Elle ajoute qu'un essor démographique ne peut être positif que si l'on rencontre à temps les besoins qu'il génère. Le boom démographique bruxellois a entraîné des besoins d'infrastructures d'accueil de la petite enfance et des enfants dans l'enseignement fondamental. Les chiffres sont connus ; ils devraient aider à définir cette ligne de temps.

Pour Madame Bertieaux, on ne peut attendre 2022. Certaines écoles fondamentales espéraient déjà du renfort pour la rentrée de septembre 2012.

Il faudrait pouvoir préciser les endroits où, faute de rencontrer à temps les besoins, il y a un risque de rupture.

Par ailleurs, elle estime que la pléthore d'intervenants et de décideurs en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne entraîne aujourd'hui un blocage de l'accès aux soins et à la santé. Il faudra clarifier les responsabilités et identifier les solutions. A ce jour, elle constate qu'à Bruxelles, il y a autant de systèmes d'accès aux soins qu'il y a de CPAS.

Ayant écouté attentivement les propos et ayant vu les projections de Mme Nyssens, elle relève que les premiers concernent la Région wallonne et la Région de Bruxelles-capitale, les secondes se limitent à la Région de Bruxelles-capitale. Elle a par ailleurs entendu que le ministre-président prendrait contact avec le gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale. Il faudra donc, selon elle, également clarifier le rôle de chaque Région en cas de compétences transversales.

**M. Morel** interroge Mme Nyssens sur le fait de lier défi démographique (modification de la pyramide des âges qui affectera tous les secteurs d'activités) et santé dans la mesure où la santé, ne concerne pas seulement la maladie.

Le commissaire pense qu'il y a une petite confusion entre soins et santé. Mme Nyssens emploie ces mots de manière indifférenciée alors que la santé relève de nombreux facteurs déterminants, notamment sociaux, environnementaux et culturels. La promotion de la santé relève certes des compétences communautaires mais les leviers actifs sur ces déterminants sont surtout du ressort régional. Il demande alors ce qu'il en est d'une homogénéisation de la politique de la santé.

M. Morel poursuit en précisant que la logique de Mme Nyssens lui paraît être une logique de services. Si le nombre de personnes âgées et d'enfants augmente, il faudra évidemment plus de services pour s'occuper d'eux mais selon le commissaire, on ne peut pas pour autant passer à côté d'une approche qualitative tenant compte des besoins différenciés.

Il songe par exemple à une actualisation de la définition de l'autonomie et de la dépendance, à une redéfinition de l'accompagnement des personnes âgées ou dépendantes, de la notion de *care*, qui n'a pas été évoquée par Mme Nyssens. Il évoque aussi une réflexion sur la façon d'intégrer la prise en charge des déterminants sociaux de la santé.

Sur l'intérêt de la dynamique portée par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles,

il pense qu'il faut s'inscrire dans une démarche *win-win* valorisant la Région bruxelloise dans le champ de ses compétences. Les termes « Région bruxelloise » ne figurent pas dans le rapport des experts sauf dans le B de FWB. Il espère que cet aspect pourra être abordé lors de la discussion portant sur les relations internationales.

Par ailleurs, à propos des transferts de compétences, il a entendu Mme Nyssens parler de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française sans mentionner la Région de Bruxelles ni le bicommunautaire qui sera le réceptacle majeur d'un grand nombre de ces compétences nouvelles.

Or, si on veut éviter des problèmes institutionnels et rester efficaces, il y aurait intérêt à trouver une symétrie apte à valoriser chaque Région. A Bruxelles, le plan régional de développement durable, par exemple, contient suffisamment d'éléments comparables pour permettre un travail plus symétrique.

**Mme Zrihen** exprime le fait que travaillant au niveau européen, elle estime que la santé est aussi un défi européen et transversal dans la mesure où il concerne entre autres toutes les perspectives de développement des territoires, que ce soit pour les jeunes enfants ou les personnes plus âgées.

Cependant, si la notion d'« enfant » est plus ou moins circonscrite, celle de « personne âgée » l'est nettement moins, d'autant que l'on demande aux individus de travailler de plus en plus tard. Dès lors, elle demande à partir de quel moment sommes-nous vieux et dépendant de structures d'accueil car ce qui était vrai il y a quelques années ne l'est plus aujourd'hui. Il faut donc s'adapter en fonction de cette évolution.

Ce qui l'intéresse dans la question du défi démographique est de deux ordres. D'une part, le taux de vieillissement, en croissance constante et, d'autre part, le *boom* démographique. Les services doivent donc être appropriés en fonction des âges.

Il lui paraît en tout cas qu'il faut une politique de développement des territoires coordonnée et non plus cloisonnée.

Mme Zrihen interroge Mme Nyssens sur la capacité de travailler, grâce à des échanges de bonnes pratiques entre la Wallonie et Bruxelles, à des politiques transversales qui dépassent les enjeux territoriaux mais surtout qui prennent en compte les enjeux sociologiques nouveaux dans le contexte économique actuel. Il est donc nécessaire d'anticiper les changements économiques car l'industrie va de plus en plus céder la place à une logique de services avec de nouvelles technologies de plus en

plus différenciées.

Les défis concernent à la fois la démographie et la santé. De nombreuses études ont d'ailleurs démontré l'incidence directe des carences dans le domaine de la santé sur le développement des générations futures.

Elle interpelle les experts sur la possibilité de développer, indépendamment des territoires, des stratégies efficaces et de qualité au bénéfice du citoyen.

**M. du Bus de Warnaffe** intervient en précisant que ce n'est pas la première fois qu'on discute des enjeux fondamentaux à relever à Bruxelles et en Wallonie puisqu'il y a eu la « commission Wallonie-Bruxelles », mise sur pied lors de la crise de 2007 qui s'est penchée pendant des mois sur les sujets essentiels qui ont été énumérés tout à l'heure.

Si les questions économiques, sociales, de santé, etc. posées aujourd'hui ne sont pas exactement les mêmes qu'à l'époque, elles ne manquent pas d'analogie. Il ajoute qu'on ne sait pas très bien ce qu'il est advenu des résultats de la Commission Wallonie-Bruxelles, sinon qu'ils ont permis d'avoir l'appellation « Fédération Wallonie-Bruxelles ».

M. du Bus de Warnaffe demande aux experts s'ils ont eu l'occasion de prendre connaissance des travaux de la Commission Wallonie-Bruxelles et de leurs conclusions, que des parlementaires mais aussi de nombreuses personnalités de la société civile – représentants du monde de l'entreprise, des syndicats, des mutuelles, etc. – ont mené pendant huit ou neuf mois. En effet, il souhaite éviter que les travaux en cours connaissent la même destinée que ceux de la commission Wallonie-Bruxelles.

Sa deuxième question porte davantage sur la santé, à la veille d'un important transfert de compétences qui va soulever des problèmes d'accès aux soins de santé, de proximité, de dé-fédéralisation de l'intervention de « première ligne », et donc des liens et de la collaboration avec la « seconde ligne » et les services d'urgence.

A cet égard, il plaide pour que l'on prenne ces questions en considération, dès lors que nous sommes face à un choix difficile pour lequel il n'y a encore aucune orientation précise.

S'agissant du système de soins à appliquer en Wallonie, à Bruxelles ou en Fédération Wallonie-Bruxelles, il précise que certaines formations politiques, dont la sienne, ont avancé des modèles. Il plaide pour qu'on améliore ce système et le modèle en tant que tel.

Il conclut par la prévention et la promotion de

la santé. Tous les experts s'accordent à dire que ce secteur est sous-financé. Il interroge les experts sur leur connaissance du projet décret de la ministre de la santé visant à réorganiser le secteur de la promotion de la santé. A cet égard, il plaide pour une coordination forte entre les travaux de réflexion des experts et ceux du cabinet de la ministre Fadila Laanan.

**Mme Persoons** souligne d'abord que la préoccupation première est d'éviter les dysfonctionnements futurs. Une réflexion sur ce que le ministre-président a appelé « le toit commun aux deux Régions » doit être menée afin de savoir quelle étendue et quelle étanchéité on veut lui donner. Il faut s'accorder sur le modèle institutionnel que nous souhaitons avant de nous adresser aux mondes universitaire et économique. Ce choix aura en effet une incidence essentielle sur le budget, tant le PIB par habitant diffère d'une Région à l'autre.

Elle relève le fait qu'à la première page de la rubrique « Défis démographiques et Santé », sous le titre « Arguments et enjeux », il ne soit question que de la Wallonie, souligne à nouveau la nécessité de déterminer le modèle institutionnel sur lequel nous voulons travailler. Elle demande donc quelle ampleur voulons-nous donner à la collaboration entre les Régions et à la coupole institutionnelle qui l'abriterait et interroge les experts universitaires sur leur capacité à élaborer des propositions avant même d'élucider cette question institutionnelle.

Par ailleurs, sur le deuxième enjeu « connaître et maîtriser les coûts du vieillissement et de la petite enfance », la députée pense qu'il faut évaluer l'incidence des réformes en cours.

Ce coût dépendra des négociations, des choix opérés en matière de sécurité sociale et des compétences laissées au fédéral. Cependant, elle constate que les discussions semblent mener au-delà du fédéralisme. Or, on ne pourra de toute manière formuler des propositions qu'en fonction du nouveau modèle de sécurité sociale qui restera ou non au niveau fédéral.

Enfin, concernant le bond démographique, à ses yeux, il semble que la Flandre est confrontée, plus tôt que la Wallonie et Bruxelles, au vieillissement de sa population. Elle ajoute que si on y fait face maintenant, néanmoins, on n'y apporte pas encore les réponses adéquates. Cela suppose de déterminer ensemble, Wallons et Bruxellois, les enjeux de la formation et de l'éducation dans un contexte de défis mondiaux.

**M. Elsen** reste assez perplexe sur la méthode retenue.

Il estime que dans la mesure où on sait que vont avoir lieu les transferts de compétences et de nouveaux travaux de la Commission Wallonie-Bruxelles que certains responsables de partis souhaitent réactiver, il faut trouver une articulation entre tous les dispositifs et processus en cours afin que le travail sur l'horizon 2022 soit clairement identifié et apporte une véritable plus-value.

Le transfert de compétences a des implications considérables. L'enjeu dépasse largement les interrogations sur leur future répartition ; il faut définir la philosophie des actions à développer à l'horizon 2022.

Les mots et les concepts ont leur importance. À titre personnel, il paraît réducteur au commissaire de résumer les enjeux pour l'horizon 2022 au seul modèle économique que nous souhaiterions pour demain. Le redéploiement en suscite bien d'autres : quelle société, quelle identité voulons-nous pour demain ?

Les vecteurs de développement que sont l'éducation, l'enseignement et la culture doivent être valorisés en tant que tels. Ils ne doivent pas seulement être définis dans une perspective « d'adéquationnisme ». Il s'agit du concept suivant lequel pour définir et faire fonctionner tel modèle socio-économique, il faut établir des profils et les dispositifs d'éducation et de culture sont mis à disposition de ces profils.

Au contraire, il faut pouvoir continuer à « construire » en soi des jeunes, des hommes, des femmes, sans lesquels il n'y aura pas de modèle économique et socioéconomique.

Par ailleurs, méthodologiquement, M. Elsen considère qu'il serait effectivement intéressant de se revoir après avoir examiné le rapport scientifique et pris connaissance des pistes opérationnelles.

Il serait essentiel d'établir une liste des actions en cours et des dispositifs en préparation qui mériteraient d'être renforcés. On gagnerait en efficacité en définissant les dispositifs à valoriser.

M. Elsen poursuit sa réflexion en précisant qu'on ne peut pas sous-estimer le rôle du secteur associatif comme acteur dans le développement socio-économique. De surcroît, ce secteur est également générateur d'emplois.

En terme de prévention et de promotion de la santé, dans le cadre de ce que M. Morel a précisé dans le cadre de la définition de la santé selon l'Organisation mondiale de la Santé, M. Elsen souligne que la santé n'est pas que l'absence de maladie. En outre, la santé mentale occupe une place de plus

en plus grande dans nos sociétés et mériterait une attention plus soutenue.

**Mme Nyssens, experte**, remercie les intervenants pour leurs remarques très constructives et les assure de deux choses. D'une part, la plupart des questions se trouvent d'une manière ou d'une autre dans le rapport des experts. D'autre part, ces questions seront relayées aux experts qui en tiendront compte dans leur rapport final.

Si elle est consciente des apports et des limites de cette démarche, elle relève que les experts universitaires sont associés à un dialogue sur les politiques publiques, même si leur expertise ne couvre pas tous les domaines. Le plan Horizon 2022 ne sera pas le rapport des experts universitaires mais ce document contribuera au débat. Elle est convaincue que la confrontation du premier et du second rapport permettra l'émergence de débats et l'affinement des mesures.

Considérant que les mesures finales ne sont pas du ressort des experts, elle souhaiterait revenir au Parlement avec le premier rapport et celui auquel les résultats des consultations auront été ajoutés. Par ailleurs, il faudrait pérenniser le dialogue entre l'expertise scientifique et les acteurs sociaux.

Si l'exercice est très intéressant, il aura ses limites car, ce n'est un secret pour personne, les experts ont été frustrés de devoir travailler si rapidement. Dans le monde universitaire, on réfléchit parfois lentement alors que le rythme de la décision politique est tout autre.

Dans sa réponse, Mme Nyssens évoque la fragmentation des compétences citée par les parlementaires.

Elle précise que les membres de l'administration ont également critiqué « l'approche en silos », et ont souhaité la création de paquets de compétences beaucoup plus homogènes. Dans le pilier transversal « Gouvernance », un nouvel enjeu est apparu : « Évaluer le partage actuel et la fragmentation des compétences institutionnelles ».

Dans le domaine de l'enfance, par exemple, nombre de compétences relèvent de l'ONE, donc de la Fédération, alors que les infrastructures dépendent des Régions. La question de la transversalité est apparue dans de nombreux débats et constitue certainement l'un des points d'attention soulignés dans le rapport.

Pour chaque défi, l'enjeu était de définir quel est le modèle de société souhaité. La porte d'entrée est bien celle-là. Les mesures sont très importantes mais elles viennent dans un second temps. Les défis

sont réels et doivent être pris à bras-le-corps mais les experts se sont d'abord interrogé sur le modèle, sur la philosophie.

Par exemple, dans le pilier « Défis démographiques (de la petite enfance au vieillissement) et Santé », le rapport contient deux parties, l'une sur les défis démographiques, l'autre sur les défis de santé. Les experts ont dû tracer des frontières. Ils auraient pu en choisir d'autres. Dans les deux cas, ils ont commencé par affirmer qu'il s'agit de développer une vision intégrée de la prise en charge de ces enjeux.

Autrement dit, dans le domaine de la santé, il ne s'agit pas simplement de prendre en charge la maladie mais de développer une vision intégrée des différentes dimensions de la santé et de la qualité de vie des personnes.

Ceci étant dit, Mme Nyssens ajoute que les experts ont vite constaté que certaines questions étaient transversales. Par exemple, la question du vieillissement est bien sûr un défi démographique mais elle a des implications sur la santé. La question du *care*, c'est-à-dire de la prise en charge différenciée notamment suivant les niveaux de dépendance, a des impacts sur le territoire et sur le logement.

Cette question de la transversalité est un défi par rapport aux questions de démographie et de santé.

En réponse à la question de la composition de l'équipe qui traite de la gouvernance, elle signale qu'il s'agit d'experts nommés par le gouvernement : M. Bourgeois de l'ULg, M. Traversa de l'UCL, M. Mignolet spécialiste en finance publique des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et M. Pagano, de l'UMons, également grand connaisseur en finance publique.

Quant au dernier défi des modèles économiques, il consiste à définir le type de financement qui « solvabilisera », comme disent les économistes, le modèle pour qu'il soit soutenable.

Ainsi, Mme Nyssens assure que si les projets de transferts de compétences dans le domaine de la santé sont appliqués tels qu'envisagés, notamment l'allocation aux personnes âgées (Apa), les maisons de repos et de soins et si nous perpétons notre manière de développer des services, on ne parviendra pas à les financer dans les limites budgétaires.

A cet égard, l'administration wallonne considère que certaines compétences qui arrivent aux entités fédérées permettront d'avoir une vue plus globale de certains domaines. Par exemple, le sys-

tème d'allocation aux personnes âgées (Apa) est accompagné en France d'un plan de services et de soins. Il est apparu, de manière très saillante dans les rapports, que cette question de la coordination des services et des soins pour les personnes dépendantes est de première importance.

Il faut imaginer des innovations socioéconomiques et pour cela, le transfert de certaines compétences peut être une bonne opportunité.

Mme Nyssens poursuit sa réponse en ajoutant que si les experts universitaires n'ont certainement pas de réponses toutes faites, ils peuvent apporter une analyse et la replacer dans un contexte international. L'étude comparative des systèmes permettra d'analyser les différents modèles possibles.

En réponse à une question, elle confirme que des contacts ont été noués avec la Commission Wallonie-Bruxelles, avec les administrations et avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Iweps) et des rapports ont circulé.

Elle rappelle que les enjeux sur lesquels les experts travaillent ont été définis le 1er octobre dernier et qu'ils doivent rendre leur rapport la semaine prochaine. L'exercice devra donc se poursuivre.

En réponse à la question concernant le milieu associatif, Mme Nyssens stipule que dans la première ligne de force sur la compétitivité, les entreprises sociales qui s'apparentent à l'associatif ont été incluses.

Les modèles économiques – que les experts étudient – incluent donc l'articulation entre les flux des ressources marchandes et non marchandes, la contribution de certains partenaires privés, la part des pouvoirs publics dans l'économie et la manière dont le budget va être distribué. En effet, la forme de la subvention peut avoir des effets radicalement différents sur les types de service et leur accessibilité.

Mme Nyssens remercie d'ailleurs le gouvernement d'avoir ouvert la palette des enjeux tandis que les questions des commissaires font écho aux débats qui occupent les experts.

Elle conclut en précisant qu'elle est consciente que le débat sera loin d'être clos dans le rapport qui sera soumis sans doute avant Noël mais qu'il faudra débattre du fond par la suite.

**M. Demotte, ministre-président**, évoque la question de la part du travail produit par la Commission Wallonie-Bruxelles en précisant que cette dernière a transmis tout ce dont elle disposait aux experts. Cependant, son travail n'est pas fini non

plus puisque cette commission reprendra ses travaux en janvier 2013.

M. Diallo, président de la commission, propose d'aborder l'enjeu de « l'Education, la Formation et l'Emploi » et cède la parole à M. Pagano.

## 5 Exposé de Monsieur Giuseppe Pagano, Professeur à l'UMons

### Education, formation et emploi

M. Pagano, expert, remercie les députés de l'intérêt qu'ils portent aux travaux et relève que c'est peut-être la première fois que le monde politique demande aux experts de s'exprimer en toute indépendance et sans limites.

Pour commencer, il recadre la démarche relative aux deux principales lignes de force, dont la première a fait l'objet d'un exposé au Parlement wallon par Mathias Dewatripont. L'idée maîtresse qui transcende les lignes de force est que l'avenir de la Wallonie dépend de sa capacité à générer plus de richesse, à créer davantage de valeur ajoutée.

M. Pagano confirme que si le PIB a ses limites, le PIB par habitant en Wallonie est de 20 % inférieur à la moyenne belge, donc à la moyenne flamande, ces deux dernières étant identiques. Les experts ont le sentiment que cet écart est à l'origine de nombreux de nos problèmes.

Il existe un lien évident entre le niveau de production mesuré par le produit PIB et le niveau de l'emploi.

La question est donc de savoir comment la Wallonie et, par ricochet, la Communauté française peut-elle, dans les prochaines années, générer davantage de valeur ajoutée par habitant.

M. Pagano ajoute que si le PIB brut bruxellois est environ deux fois supérieur à la moyenne nationale, les situations sont néanmoins différentes : à Bruxelles, la difficulté n'est pas de générer du PIB comme en Wallonie mais de faire en sorte qu'il profite à cette Région. Une grosse partie de la valeur ajoutée générée à Bruxelles quitte ce territoire lorsqu'elle est transformée en rémunérations. En effet, plus de la moitié des personnes qui travaillent à Bruxelles n'y habitent pas.

Les réflexions qui découlent des deux premières lignes de force sont intimement liées et le partage est quelque peu arbitraire. Les liens sont en effet très forts entre les questions liées à la compétitivité, première ligne de force, et les questions liées à l'emploi et à la formation.

La productivité joue un rôle essentiel dans la

production de richesse ou de valeur ajoutée. Il est essentiel d'accroître la productivité moyenne des travailleurs. Cependant, des études bien connues sur le ralentissement de la croissance du monde économique traditionnel en Europe et en Belgique démontrent que la hausse de la productivité tend à ralentir. Même si elle continue à augmenter, elle augmente de moins en moins vite, d'où un ralentissement de la croissance.

M. Pagano poursuit son exposé en abordant les enjeux de la ligne de force portant sur la formation et l'enseignement. Il propose de regrouper les trois premiers et reformuler quelque peu la façon dont les enjeux ont été exprimés. En effet, depuis la rédaction du document, les experts ont poursuivi leur réflexion.

*1. Améliorer la qualité de l'enseignement obligatoire*

*2. Intensifier et améliorer la formation professionnelle et continue, en ce compris dans l'enseignement supérieur et universitaire en concertation avec les partenaires sociaux*

*3. Piloter l'enseignement supérieur*

Les trois premiers enjeux visent à améliorer la qualité de l'enseignement obligatoire et supérieur mais aussi des formations qui assurent les compétences des travailleurs.

M. Pagano aborde ces enjeux en développant le fait que si les enquêtes PISA ne sont que de simples indicateurs, les francophones se situent quand même dix points en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE et quarante points en dessous de la Flandre. Certes, ce score s'est amélioré récemment mais il reste préoccupant et il doit continuer à progresser.

Il ajoute que les taux d'abandon et de redoublement dans l'ensemble du système d'enseignement – primaire, secondaire, supérieur et universitaire – sont extrêmement élevés. La réflexion doit porter sur cette situation préoccupante à l'horizon de dix ans. Le décrochage scolaire est un drame non seulement parce que les jeunes n'acquiescent pas une formation technique mais surtout parce qu'il lèse leur développement humain. Ces jeunes n'accéderont pas à tout un pan de la culture et de la connaissance.

Deux éléments sont réellement importants dans l'analyse, par les économistes, de l'origine du chômage important en Wallonie et en Europe, et même aux États-Unis. Dès les années 1970, les taux de croissance ont fortement chuté, ce qui a eu pour effet mécanique de générer moins d'emplois. Ensuite, démographiquement, le nombre de

personnes en âge de travailler explose et les taux d'activités augmentent.

Pour M. pagano, lorsque que le nombre d'hommes et de femmes en âge de travailler cesse d'augmenter, il y a une réelle opportunité d'enrayer l'augmentation du chômage et, dans une certaine mesure, de le réduire. Si on ne profite pas d'une telle occasion, par exemple, on rate une opportunité qui ne se présentera peut-être plus avant trente ou quarante ans. Il sera sans doute trop tard pour la génération actuelle.

En prenant l'exemple du grand nombre de départs d'infirmiers/infirmières annoncé en Flandre dans les dix ans à venir, l'intervenant considère que si on ne parvient pas, au cours de la décennie, à former suffisamment d'hommes et de femmes pour occuper les places laissées vacantes, l'occasion sera manquée.

Pour autant que ces personnes aient été formées et soient disposées à occuper ces emplois parfois difficiles, on pourra réduire le chômage tout en s'occupant de la santé de la population. Pour y arriver, il faut améliorer les performances de l'enseignement, mais aussi inciter les jeunes à s'y investir.

#### 4. Intensifier et améliorer l'insertion et la reconversion professionnelle

Avec le thème de l'insertion et de la reconversion professionnelle, on admet que le monde change, les besoins changent et que nous devons nous adapter à cette évolution. Le dispositif de formation doit dès lors offrir aux hommes et aux femmes les compétences nouvelles indispensables.

#### 5. Favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail

Le cinquième enjeu – favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de travail – soulève la question des métiers en pénurie. Malgré le chômage extrêmement élevé en Wallonie, en Belgique, dans la zone euro et dans le monde entier, il reste difficile de trouver des personnes qualifiées dans certains domaines.

Cette pénurie est un problème mais aussi un gisement à exploiter. M. Pagano évoque une étude d'un de ses collègues qui révèle qu'une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de travail permettrait à 50.000 personnes de trouver un emploi. La valorisation de l'image de certains métiers est importante, notamment dans le domaine des soins de santé, mais il faut davantage d'hommes et de femmes disposés à occuper ces emplois.

*Un sixième enjeu a été ajouté, à savoir augmenter à la fois l'offre et la demande de travail.*

À propos de la croissance forte, M. Pagano rappelle qu'en dessous de 1 à 1,5 % de croissance par an, on ne peut à moyen terme stabiliser le niveau de l'emploi, *a fortiori* créer des emplois. Il faut en effet s'attendre à ce que le volume de l'emploi diminue au bout de quelques mois ou années, ou en tout cas à ce qu'il n'augmente pas. La décroissance de la population en âge de travailler étant encore très faible, contrairement à ce que certains pensent, le niveau de chômage ne diminuera pas.

Le principal moteur de la création d'emplois restera la création d'activités, qu'elles soient marchandes ou non. De nouveaux emplois peuvent se créer dans l'industrie, mais aussi massivement dans les services semi-marchands tels que la santé. Cela demande des combinaisons de compétences et de modes de gestion parfois issus des deux « mondes ».

M. Pagano conclut ses propos en précisant, à l'instar de sa collègue Marthe Nyssens, qu'il serait heureux de revenir dans quelques mois pour présenter les résultats d'un rapport intermédiaire plus avancé que celui-ci.

## 6 Echange de vues

M. Dupont considère que l'enseignement est un enjeu essentiel pour l'avenir de nos Régions. Or, l'un des points faibles est le nombre de jeunes sous-qualifiés qui sortent des systèmes d'enseignement et ne pas l'admettre est suicidaire par rapport à l'avenir.

Le député trouve que l'éventail des mesures proposées est très complet et pertinent, même si certaines figuraient déjà dans le contrat pour l'école et dans la déclaration de politique communautaire. On pourrait donc s'étonner qu'elles n'aient toujours pas été mises en œuvre même si M. Dupont ne veut incriminer personne.

La formation initiale des enseignants doit être revue mais cette révision est différée en raison de son coût. La formation continuée des enseignants, qui coûte énormément d'argent, est peu efficace et plutôt mal structurée, doit, elle aussi, être réexaminée.

M. Dupont pense qu'il faut absolument mieux piloter le système d'enseignement. Il faut « réseauter », comme disent les Québécois. Les réseaux ne peuvent en effet continuer à s'ignorer. Il ne suffit pas que leurs enseignements soient tous excellents, ils doivent aussi être articulés et cohérents.

A titre d'exemple, M. Dupont précise que la fusée Ariane peut être construite dans dix pays eu-

ropéens différents, pour autant que les ingénieurs responsables des unités de production travaillent avec des protocoles communs et se parlent.

Il cite aussi l'exemple du relais olympique où, pour espérer décrocher la médaille d'or, il faut que, quel que soit leur niveau individuel, les quatre relayeurs se passent le témoin sans heurt.

Il est de notoriété publique que notre système d'enseignement est en proie à un manque de cohérence où tout le monde se renvoie la balle selon le niveau et où la faute relève des parents, des enseignants ou encore des politiques. La tendance générale est plutôt d'exacerber la volonté de différence au détriment de la cohérence.

Dans les années à venir, ce sera un enjeu majeur. Certains acteurs considèrent que le ministre n'est qu'un officier payeur et qu'il n'a pas à s'immiscer dans les questions de cohérence de la pédagogie. Certains estiment que l'autorité publique a un rôle nécessaire, légitime et indispensable à jouer pour assurer la cohérence.

D'autres revendiquent une liberté totale qui ne semble pourtant pas être un choix heureux car les taux de redoublement et d'abandon sont élevés. Il s'agit d'un gaspillage individuel sur le plan humain et d'un gaspillage collectif sur le plan des efforts de formation que doivent accomplir les Régions pour récupérer les élèves ayant quitté prématurément le système.

Selon M. Dupont, sortir de ce cercle vicieux impliquera donc de lever les tabous sur la manière dont les réseaux et les niveaux d'enseignement interagissent. Il plaide donc pour une amélioration de la cohérence du système et que tous les acteurs de l'enseignement acceptent de travailler à la construction d'une formation commune pour les jeunes.

**Mme Bertieaux** ne partage pas toutes les considérations de son collègue, même si beaucoup sont intéressantes. Elle pense cependant qu'il a raison quand il dit que des tabous doivent être levés, et c'est là qu'intervient précisément le rôle d'expert, particulièrement dans les matières que sont l'éducation, la formation et l'enseignement.

Elle sollicite les experts en leur demandant dans quelle mesure leur cahier des charges visant à améliorer la qualité de l'enseignement obligatoire les autorise-t-il à remettre en question les politiques actuelles ou en gestation, à élargir certains horizons et à sortir du « carré mental ». Mme Bertieaux évoque le taux d'échec et de redoublement, notamment en première année de l'enseignement supérieur.

Elle ajoute qu'un nouveau plan pour le payement de l'enseignement supérieur étant annoncé début 2013 et souhaiterait connaître la marge des experts si celui-ci ne correspond pas à leurs conclusions.

Parmi les enjeux, Madame Bertieaux relève le pilotage de l'enseignement supérieur. Cependant, elle considère qu'il faut savoir pourquoi on veut piloter cet enseignement, qui fonctionne globalement très bien. Veut-on le piloter pour en prendre le contrôle ? Dans l'affirmative, à quelle fin ? L'enseignement, obligatoire ou supérieur, étant un domaine sensible, elle voudrait savoir si les experts pourraient produire un rapport qui pourrait bouleverser les politiques actuelles.

**M. Reinkin** remercie les experts et entame son intervention par trois points qui ne figurent pas dans le rapport.

Premièrement, il se demande comment mener un travail de redynamisation 2022 de l'enseignement sans que les deux Régions ne soient représentées car apprendre à lire, écrire et calculer ou à devenir maçon revient au même à Bruxelles, Arlon ou à Verviers. Certes, il convient sans doute de développer des attentions spécifiques en fonction des lieux ; c'est toute la dynamique des bassins scolaires sur l'ensemble du processus et à tous les niveaux.

Deuxièmement, à l'estime du commissaire, si de nombreux projets existent déjà, il manque la question de l'évaluation des politiques publiques en matière d'enseignement et celle des stratégies à appliquer pour rendre les réformes opérantes. Nous votons des décrets et organisons des projets pilotes mais il faut se demander ce qu'ils deviennent (formation des enseignants, réorganiser les Pouvoirs organisateurs, ...).

Il interpelle les experts sur les stratégies à mettre en place pour faire aboutir les réformes nécessaires car à ses yeux, les intérêts en présence sont différents, et les choses n'avancent pas.

À la lecture du document, il a l'impression que l'enseignement est une île, que tout s'y passe en interne sans lien avec l'extérieur, que les enseignants ont tout à mettre en place et seuls. Il faut dès lors réfléchir aux alliances éducatives et dialoguer avec les très nombreux partenaires de l'enseignement, à l'extérieur et à l'intérieur de l'école.

D'autres éléments demandent encore des éclaircissements. S'arrêtant sur l'amélioration de l'enseignement obligatoire. M. Reinkin relève que les objectifs de l'enseignement dépassent largement le spectre de l'efficacité ou de la compétence. Le décret « Missions » parle de confiance en soi,

d'égalité, de citoyenneté et pas seulement de compétences. Il demande si l'enseignement est au service de l'emploi et si les experts font une différence entre l'emploi et la formation.

Il estime que lecteurs peuvent interpréter le rapport comme une philosophie très « Région wallonne » et très peu « Fédération Wallonie-Bruxelles ».

En outre, à propos de la proposition de répartition des écoles en domaines de formation plutôt qu'en filières, il voudrait connaître les motivations des experts et en quoi celle-ci serait un gage de réussite.

Pour le député, le problème, n'est pas les filières mais ce qu'on en fait. Aujourd'hui, les filières sont comme une cascade mais le problème n'est pas de refonder le qualifiant mais de refonder l'école.

Quant à la comparaison avec la Flandre, il faut regarder les moyens et les résultats. Au niveau de l'étude PISA, il y a toujours le même écart entre les plus faibles et les plus forts. C'est la raison pour laquelle il estime que la Région doit ajouter à ses compétences économiques des compétences culturelles.

M. Reinkin évoque encore la volonté des experts d'amener les élèves au maximum de leurs capacités. Pour lui, c'est certes une évidence mais il n'est pas certain que tout le monde soit d'accord. Pour le député, bien inscrire est une bonne chose mais bien accueillir en est une meilleure.

S'agissant du renforcement de l'autonomie des écoles et des enseignants, c'est dans l'air du temps mais cette autonomie peut parfois être mal utilisée. Il faut donc savoir comment outiller les acteurs et avec quels objectifs.

La proposition d'amélioration de la carrière des enseignants est sympathique, mais M. Reinkin souhaiterait savoir comment la dynamiser alors qu'elle est essentiellement plane. Il faut donc savoir comment attirer les meilleurs jeunes et parvenir à les garder.

Enfin, le député aborde la question de l'optimisation des moyens de fonctionnement des écoles et demande à être éclairé sur la manière d'y arriver.

M. Crucke apprécie les propos de Monsieur Pagano quant au passage d'une société industrielle vers une société de services. Cela peut expliquer les déplacements d'emplois et la transformation des besoins.

Si d'aucuns prônent la décroissance, seule la croissance permet la compétitivité. Or, qui dit

compétitivité ne dit pas forcément création d'emplois ou de certains emplois. D'une part, il y a un besoin d'emplois de plus en plus qualifiés et pour lesquels nous nous trouvons en pénurie. D'autre part, un demandeur d'emploi sur deux n'a pas de diplôme d'enseignement secondaire supérieur et est donc sous-qualifié. M. Crucke interpelle dès lors les experts sur ce paradoxe qui suppose des emplois qualifiés et en même temps de donner du travail aux chômeurs non qualifiés qui finissent par devenir impayables.

S'il relève que la motivation des jeunes à choisir certaines filières pourrait paraître inéquitable puisqu'elle reviendrait en quelque sorte à limiter la liberté de choix, le commissaire s'interroge tout de même sur la nécessité de l'ordonner sans quoi on prend le risque de se retrouver avec un grand nombre de personnes qui ne trouveront jamais d'emploi. À moins qu'on trouve une formule pour employer ceux qui ne sont pas économiquement employables. « Économiquement » car même ceux qui n'ont pas le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur peuvent être utilisés.

M. Crucke partage l'opinion de M. Pagano sur l'enquête Pisa et constate que cet indicateur vaut ce qu'il vaut mais il est pris comme référence par certains investisseurs.

Il demande à M. Pagano ce qu'il pense des propos de ses collègues de l'UCL, les professeurs Delacroix et Hindriks sur le fait que si, aujourd'hui, en Wallonie et à Bruxelles, le taux Pisa était identique à celui de la Flandre, leur PIB croîtrait de un pour cent. Il le sollicite pour savoir s'il fait le même lien comme économiste et si, dans l'affirmative, il y a l'obligation de tout mettre en œuvre pour arriver à un taux équivalent.

Pour M. Crucke, quand on est en haut de l'échelle, on risque de tomber; quand on est en bas, on ne peut que monter. C'est pour cette raison qu'il croit autant en la Wallonie.

Sa troisième question porte sur la connaissance des langues. Des efforts ont été consentis notamment l'enseignement en immersion, en Wallonie et à Bruxelles. Toutefois, le député interpelle M. Pagano afin de savoir si l'enseignement obligatoire ne devrait pas être soumis à une obligation de résultat dans le domaine de la connaissance des langues, et pas seulement des langues nationales. En outre, il voudrait savoir s'il ne faudrait pas tirer profit de cette connaissance des langues dans plusieurs recherches, études et formations qui suivront inévitablement.

Enfin, M. Crucke s'interroge sur l'enseignement technique et professionnel. En Wallonie, un

demandeur d'emploi sur deux ne dispose pas du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. En même temps, cet enseignement connaît plusieurs difficultés. M. Crucke souhaite connaître les pistes pour le revaloriser une fois pour toutes.

Au sujet des réseaux, M. Crucke précise que tous le monde doit balayer devant sa porte : à l'heure des discours, tout le monde est d'accord, mais quand il s'agit de passer à l'action, il n'y a plus personne. Dans sa propre commune, il a tenté de faire travailler une école fondamentale de la Communauté française, qui était en train de péricliter, avec une école communale, mais cela n'a pas été possible car chaque réseau a défendu sa liberté d'enseignement.

A cet égard, il craint une disparition progressive d'écoles, donc une perte de puissance et de potentiel si les réseaux ne travaillent pas autrement. C'est là un des tabous à lever.

**M. Elsen** revient sur la valeur intrinsèque de l'enseignement. Il répète qu'il ne parle pas de l'enseignement vu comme un formatage soumis à des fins économiques. Il estime que si nous voulons modifier les liens entre l'enseignement, l'éducation et la formation, il faudra nécessairement passer par les acteurs et par le monde du travail ; ce qui suppose de tenir compte des cultures différentes parmi les acteurs et de réfléchir à la manière de faire converger les paramètres et les réflexions.

Par ailleurs, certains axes développés dans la dynamique, dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement font déjà partie de la réflexion ou ont déjà fait l'objet de décrets. M. Elsen est convaincu qu'il serait utile de dresser la liste des dispositifs existants et de ceux qui sont en cours d'élaboration pour assurer de la cohérence.

Enfin, au niveau méthodologique, il souhaiterait, lorsqu'on aborde le développement de l'enseignement supérieur, qu'on intègre les hautes écoles, les écoles supérieures artistiques, l'enseignement supérieur de promotion sociale, c'est-à-dire l'ensemble du paysage et pas uniquement les universités.

**M. Disabato** remercie les différents experts pour leurs contributions extrêmement intéressantes.

Cependant, il souhaite apporter une certaine nuance aux propos tenus par M. Pagano sur la croissance.

Pour lui, il n'y a pas d'un côté les partisans de la décroissance et, de l'autre, ceux qui prônent la pleine croissance. La perte de croissance actuelle a un impact négatif sur l'emploi et sur les budgets

publics.

Cependant, la question porte sur le type croissance souhaité. Pour cela, il faut tenir un débat nuancé et mesuré sur la croissance qui permette d'aller vers un autre modèle. Sinon, Pour M. Disabato, on pourrait revenir au modèle de la croissance et alterner, de décennie en décennie, des cycles économiques favorables et défavorables, tenant systématiquement les mêmes discours à chaque cycle sans pour autant changer vraiment les choses.

Pour la première fois, nous vivons une crise systémique, financière, budgétaire, économique, sociale et environnementale qui nécessite un changement de paradigme. C'est pour cette raison que nous ne parlons pas de relance, mais bien de redéploiement et du type de projet que nous voulons porter.

M. Disabato considère que sur le plan de l'emploi, nous travaillons beaucoup sur la demande. Nous parlons des différentes mesures prises et qui mettent une pression de plus en plus grande sur les demandeurs d'emploi. Ils sont stigmatisés et sont poussés à trouver un emploi à tout prix. Cependant, même si nous parvenions à régler le problème des métiers en pénurie, il subsisterait encore malgré tout plus de 100.000 chômeurs.

A ses yeux, une des pistes serait de travailler du côté de l'offre. En effet, en Wallonie comme à Bruxelles prédominent les demandeurs d'emploi non qualifiés et de longue durée. D'où la nécessité de créer de l'emploi – donc de travailler sur l'offre – qui correspond au type de demandeurs d'emploi existants. De ce point de vue, la réindustrialisation permettrait de créer des emplois pour des personnes peu qualifiées, même si le niveau de formation doit également évoluer.

À cet égard, les pouvoirs publics ne peuvent pas tout prendre en charge. Il faut nouer des alliances avec les partenaires sociaux et les entreprises pour la formation professionnelle ou continue et la reconversion professionnelle. A ce jour, on n'est pas à la hauteur du choix qu'il faudrait avoir.

Par ailleurs, le défi environnemental et énergétique représente un enjeu fondamental pour l'ensemble de la société. Le développement des métiers verts est une piste permettant de développer à la fois la quantité mais aussi la qualité de l'emploi. Le gouvernement y travaille mais il faudrait aller plus loin en associant d'autres niveaux de pouvoir. A cet égard, pour le député, en travaillant avec l'État fédéral et l'Europe, cela offre plus de poids.

**Mme Fassiaux-Looten** ajoute que les mesures

stratégiques à prendre devront déboucher sur une dynamique créative et sur une volonté d'augmenter l'emploi.

Selon elle, il n'y aura pas de développement économique et social fort dans un désert culturel.

Elle insiste sur la place de l'enseignement artistique en tant que niche qui doit être valorisé tout comme notre patrimoine. Cela permettra d'associer les Wallons et les Bruxellois dans la recherche d'une plus-value de leur Région et de leur économie et ainsi améliorer leur qualité de vie.

Elle estime que la sécurité d'existence repose sur la sécurité d'emploi mais aussi sur la qualité de la vie et sur un équilibre entre la vie professionnelle et familiale. Le plan « Horizon 2022 » doit soutenir cette sécurité d'existence afin de recueillir l'adhésion des Wallons aux mesures qui seront envisagées.

Il lui semble également important de développer le secteur et les métiers de la culture. Notre patrimoine doit également être mis en valeur à l'image de la bande dessinée qui valorise notre pays ou des produits gastronomiques qui pourraient être porteurs de réflexion (ex : reconnaissance par l'Unesco).

Mme Fassiaux-Looten met l'accent sur le potentiel culturel de nos villes comme Liège et Mons qui organisent des événements internationaux, créateurs d'emplois et de plus-value et elle souhaite qu'on exploite ce créneau.

Mme Persoons revient sur le difficile partage entre les lignes de force un et deux tel qu'évoqué par M. Pagano. A son estime, il faut relever les défis posés par la formation, la qualification et la compétitivité. En adhérant au processus de Bologne, les pays se sont engagés dans cette voie et si la crise économique n'a certes pas facilité la mise en œuvre du dispositif, la volonté de promouvoir la formation pour réussir le défi la compétitivité était manifeste.

Mme Persoons relève que la page 22 du rapport relative aux mesures potentielles pour améliorer la qualité de l'enseignement obligatoire compte le plus grand nombre de mesures de tout le document et certaines sont connues depuis longtemps.

Elle se demande donc pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles rencontre des difficultés à mettre en œuvre ces propositions et s'il faut simplifier notre système d'enseignement et les statuts.

Quant à l'étude Pisa, la députée précise qu'on utilise souvent les résultats de cette étude pour les comparaisons et le fait de savoir que ces enquêtes

constituent un référent serait un gage de clarté pour les enseignants. Elle insiste également sur la nécessaire autonomie des enseignants bien formés.

Ensuite, elle évoque l'étude du professeur Deschamps qui présentait déjà une analyse précise des dysfonctionnements du système éducatif et proposait des pistes de réflexion. La question des réseaux est centrale. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles parvenait à rassembler les réseaux publics, elle montrerait un grand exemple.

Pour finir, elle rappelle que dix pour cent de la population est touchée par un handicap. Pourtant cette question est peu présente dans les lignes de force de la santé, de l'éducation et de la formation. L'inclusion doit faire partie de tout projet de société et cette problématique devrait davantage retenir notre attention, surtout qu'il y a là un coût important pour les pouvoirs publics.

M. Pagano, expert, remercie les députés pour leurs remarques et questions qui montrent qu'il est difficile de résumer des propositions et une pensée. Si l'adage dit que traduire est trahir, résumer c'est aussi en quelque sorte trahir. Il confirme que des sujets tels la culture ou le handicap n'ont pas été traités.

Même si son exposé a pu donner l'apparence d'une grande sécheresse, M. Pagano assure bon nombre de questions posées ont été ou vont être abordées dans le groupe de travail.

Sans prétendre répondre à tout, M. Pagano aborde quelques questions.

La formation initiale des enseignants est largement débattue. Comme ancien enseignant de langues dans le secondaire, M. Pagano est très sensible à ce sujet et souligne qu'à l'époque, le régent à l'école normale se réalisait en deux ans et l'on débattait déjà de l'étendre à trois ou quatre ans. Il confirme que c'est un point central sur lequel son groupe travaille et des réponses seront formulées.

A l'égard de Mme Bertieaux, M. Pagano insiste sur le fait que le monde universitaire est très attaché à son autonomie et il n'a pas eu l'impression d'avoir reçu des instructions. D'ailleurs, si c'était le cas, il ne les aurait pas respectées.

Les experts travaillent avec la volonté de transmettre leurs idées, qui n'ont certes pas la légitimité des décrets votés démocratiquement par le Parlement, et leur résolution est de contribuer au débat en apportant des réflexions et des propositions techniquement justifiées dans le respect de la rigueur scientifique.

Quant au domaine de l'évaluation des poli-

tiques publiques, il est transversal et est abordé dans le chapitre sur la gouvernance. Il précise qu'il faut bien, à un moment donné, évaluer et différencier les politiques efficaces de celles qui sont inefficaces et coûteuses pour éventuellement maintenir – voire amplifier – les premières et supprimer les secondes.

A propos de l'école et des stages en entreprises ou dans l'administration, M. Pagano confirme que les contacts avec la vie en dehors de l'université tendent à s'accroître. En outre, les institutions d'enseignement supérieur ont mis en place des dispositifs permettant aux étudiants d'aller à l'étranger pendant au moins trois mois. Ces dispositifs rencontrent un réel succès parmi les étudiants, les résultats pédagogiques de ces échanges sont très bons et certains étudiants se sont même installés à l'étranger. Mais, la question de leur éventuel caractère obligatoire est donc posée au vu, notamment, de leur coût.

A propos de la question des choix négatifs dans les études, la volonté des experts et des pédagogues est de mettre les enfants au contact des métiers, même dans l'enseignement général, où on peut faire des maths ou du néerlandais et avoir un contact avec un ébéniste. La question est de savoir comment faciliter les choix positifs.

L'objectif n'est pas d'orienter tous les élèves vers l'enseignement technique ou professionnel, ce qui serait insensé car ceux qui n'ont aucune aptitude manuelle ne seraient pas plus performants que s'ils restaient dans l'enseignement général. L'inverse peut cependant être vrai.

M. Pagano revient sur la question de M. Crucke concernant l'étude Pisa et son analyse sur le pourcentage du produit intérieur brut. M. Pagano est enclin à croire à l'exactitude des chiffres cités car l'amélioration des performances de l'enseignement, mesurée par un critère, contribue à la croissance économique.

En outre, M. Pagano partage l'avis de M. Di-sabato concernant le type de croissance souhaité et cite l'économiste anglais Pigou, inventeur de l'économie de l'environnement.

Il tente également d'expliquer pourquoi la Flandre enregistre un produit intérieur brut supérieur de vingt pour cent à celui de la Wallonie alors que géographiquement, les deux Régions sont très proches.

Même si les économistes parlent de croissance pour résumer tout un ensemble de paramètres, M. Pagano précise que l'idée est d'améliorer le bien-être de tous. Il explique ce qu'on appelle les « biens moins », c'est-à-dire les biens créés et destinés non

pas à améliorer le bien-être mais à réparer les dommages qu'il a subi.

À titre d'exemple, si l'on répare la carrosserie d'une voiture, on n'améliore pas la richesse de son propriétaire mais on remet simplement sa voiture en état. Mais cela contribue au produit intérieur brut.

Certes, ce genre de croissance ne nous intéresse pas mais il faut globalement générer de la richesse ne serait-ce que pour pouvoir la redistribuer afin de financer par exemple l'enseignement ou la culture.

Les défis énergétiques et environnementaux font l'objet d'une autre ligne de force. Dans ce domaine, le gisement d'emplois généralement marchands et qualifiés est gigantesque. Le défi à relever résidera dans la formation à ces métiers.

M. Pagano termine en ajoutant que les experts ne se sont pas vraiment penchés sur la culture mais ce n'était pas l'objectif de l'exercice qui porte sur la création, d'emploi, de bien-être et de richesse. Il n'en demeure pas moins que ce secteur est parfaitement capable de générer de l'activité économique, à l'image de Franco Dragone dans la région de La Louvière.

**M. Demotte, ministre-président**, confirme que sur ce sujet, il reste également un peu sur sa faim. Il existe plusieurs visions de la Culture : la culture occupationnelle, la culture qui favorise les liens sociaux, la culture artistique. Pour lui, il en est une qui ne ressort pas assez dans le rapport, c'est la culture en tant qu'adjuvant de l'investissement.

Les chefs d'entreprise qui décident de s'installer dans une région ou dans une ville bien particulière le font non seulement parce qu'il y a des terrains disponibles, des infrastructures et des aides publiques auxquels ils peuvent prétendre mais aussi parce qu'ils ont le souci d'offrir à leur personnel un environnement culturel enrichissant.

La place de la Culture fait l'objet depuis longtemps d'un débat institutionnel notamment sur sa place dans la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans les entités régionales mais cette culture en tant qu'adjuvant de l'investissement n'a pas aujourd'hui de reconnaissance institutionnelle.

M. Demotte rappelle que la Communauté française a été à l'origine de la création d'agences culturelles de développement régional qui ont par la suite disparu. L'organisation qui se fonde sur des contrats culturels épousant les contours des bassins de vie est une réalité mais nous ne percevons pas à quel niveau nous pouvons la rattacher et cela crée un manque.

**M. Jeholet** profite de l'intervention du ministre-président, avec laquelle il est en grande partie d'accord, pour regretter la faible participation des parlementaires et de l'ensemble du gouvernement à ce débat. Alors qu'on parle de culture, d'enseignement supérieur, de formation ou d'emploi, il ne voit ni Mme Laanan, ni M. Marcourt, ni M. Antoine au moment où on parle.

**M. Pagano, expert**, reconnaît que si le handicap ne figure pas dans le document, ce secteur est important.

**M. Miller** relève que l'intervention du ministre-président est assez stimulante. Il n'a pas voulu intervenir sur ce sujet au Parlement wallon ou durant les travaux actuels. A Namur, déjà, il avait éprouvé un certain manque qu'il a retrouvé ce jour.

Il se demande si l'évolution des modes de production des richesses est prise en compte dans les travaux de M. Pagano. Or, il faut reconnaître que les emplois à créer dans le futur ne s'inscrivent plus du tout dans la même structure économique que celle que nous connaissons encore aujourd'hui. Les grandes entreprises disparaissent pour faire place à des réseaux de PME.

La fonction même du travail a également évolué. On ne demande plus à quelqu'un d'accomplir des tâches passivement mais de maîtriser l'outil, d'être créatif, notamment grâce à la numérisation, à la robotisation, etc.

Comme l'a dit M. Demotte, la culture est devenue essentielle dans l'économie. La façon dont la culture flirte avec l'économie ne touche pas seulement l'industrie cinématographique. C'est l'esprit même de la notion d'entreprise, de travail, de production qui est de plus en plus axé sur la créativité. Ce qui fait vendre un produit, c'est la création de concepts nouveaux. La créativité des personnes devient un élément essentiel dans les nouveaux modes de production.

Pour cette raison, M. Miller estime que la Région doit avoir, en plus de ses compétences économiques, des compétences culturelles.

**M. Dupont** explique que parmi les pistes utilisées par les agents de réinsertion des bénéficiaires du revenu d'intégration, à côté des contrats « article 60 », il y a aussi la culture. Lors de la commémoration des cinquante années de la loi sur les CPAS, le thème général choisi était « l'intégration par la culture ». La réintégration par la culture engendre des résultats extraordinaires, tant sur le plan de l'estime de soi des bénéficiaires que de l'ouverture à des possibilités d'emplois. Les professionnels y trouvent une piste de grande valeur

qui remet vraiment les gens sur pied.

**M. Miller** ajoute que dans une vie antérieure, lorsque il occupait le poste d'échevin de l'emploi de la Ville de Mons, il s'était étonné des subventions qui avaient été attribuées pour une troupe de théâtre.

Cependant, très vite, il a pu observer que des animations théâtrales permettaient à des gens, à la marge, d'apprendre à parler devant de potentiels employeurs. Dans le combat pour l'emploi, ces éléments ne peuvent plus être dissociés.

**M. Demotte, ministre-président**, illustre l'analyse par le concept des « villes intelligentes » (smart cities) qui est au cœur du débat « culture, technologie et économie ». C'est pourquoi tant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le Parlement wallon et les Bruxellois interviennent à l'unisson en ce domaine.

Un des débats esquissé sur la migration de la société industrielle vers la société de service est un débat qui évolue fortement. A cet égard, on connaît sur ce point la position de l'Allemagne qui dit en substance : « Ne croyez pas que la dérive vers le secteur tertiaire, voire quaternaire est une dérive aux mécanismes simples. Nous voulons maintenir notre base productive. ».

Dans le même temps, l'Union européenne ne s'est pas positionnée en ce qui concerne sa politique industrielle.

Le concept de « ville intelligente » propose à la fois de produire des services tout en maîtrisant la production de biens. Cette vision culturelle, radicalement différente de celle dans laquelle nous nous inscrivons aujourd'hui, impose la remise en cause des limites des institutions, des réseaux classiques.

**M. Diallo, président de la commission**, remercie les parlementaires pour la qualité des débats, les experts pour leur travail et les ministres pour leur présence.

A l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance aux Présidents et aux rapporteurs pour l'élaboration du présent rapport.

Les Rapporteurs,	Les Présidents,
A. BARZIN	B. DIALLO
X. DESGAIN	J.-Cl. MAENE
G. MOUYARD	
M. SAENEN	